Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Note de synthèse du Budget Primitif 2025 de la Ville de Marcq-en-Baroeul



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE **3**
INTRODUCTION **5**
LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2025 ..... **8**
LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE **9**
1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL **10**
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **11**
CHAPITRE 70 : LES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES 12
CHAPITRE 73 : LES IMPOTS ET TAXES DIVERSES 12
ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION METROPOLITAINE 13
DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO) 14
LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 15
LES AUTRES TAXES 15
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 16
CHAPITRE 75 : LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 18
CHAPITRE 013 : ATTENUATION DES CHARGES 18
1.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE **19**
CHAPITRE 011 : LES CHARGES A CARACTERE GENERAL 20
CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL 20
CHAPITRE 014 : LES ATTENUATIONS DE PRODUITS 22
CHAPITRE 65 : LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 23
CHAPITRE 66 : LES CHARGES FINANCIERES 23
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDE FONCTION OU PAR CATEGORIE 23
2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL **25**
COMMENT FINANCE-T-ON LES INVESTISSEMENTS ? 25
LE FINANCEMENT D'EQUILIBRE 26
LA DETTE 28
COMMENT SE REPARTISSENT LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ? 29
LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES » **32**
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE **35**
L'ANIMAL EN VILLE **37**
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE **38**
LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ URBAINES **40**
UNE POLITIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE VISANT À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA SANTÉ **41**
DES ACTIONS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES **42**
L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS **44**
LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI **45**
UNE DYNAMIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE AU PLUS PRÈS DES MARCQUOIS **46**
ÉVÈNEMENTIEL – ANIMATION - RELATIONS INTERNATIONALES **46**
LES SOLIDARITÉS **47**
LES SERVICES À LA POPULATION (AMS) **48**
LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ URBAINE DE LA VILLE **49**
LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES **52**
LE NUMÉRIQUE **53**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 novembre 2024, a permis de présenter :

- L'environnement financier et réglementaire dans lequel se place le projet de budget avec le projet de la loi de finances 2025.
- La rétrospective des principaux indicateurs financiers de la Ville.
- Le cadrage général du budget 2025.

Ainsi, tout en réaffirmant l'objectif permanent de ne remettre aucunement en cause ni la qualité des services proposés à la population marcquoise, ni son soutien au milieu associatif, aux commerçants et aux artisans, il est affirmé la volonté de poursuivre les investissements et de stabiliser la fiscalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

INTRODUCTION

Un contexte à la fois financier et politique totalement inédit

Au moment de la présentation du PLF 2025, le 10 octobre dernier, la conjoncture à la fois financière et politique s'est trouvée être probablement la plus délicate qu'ait connue la France depuis l'instauration de la Ve République en octobre 1958.

Sur le plan financier, si les déficits de la sphère publique sont récurrents et globalement croissants depuis maintenant un demi-siècle, le dernier excédent budgétaire remontant à 1973, la conjoncture financière de l'automne 2024 présente des caractéristiques sans précédent avec un écart de 1,7 à 1,8 point entre les prévisions de la loi de Finances 2024 (déficit de -4,4% du PIB) et l'atterrissage à présent estimé à quelques semaines de la fin de l'année (entre -6,1% et -6,2% du PIB). C'est clairement l'aura dont bénéficiait jusqu'à présent la Direction du Trésor, auprès des observateurs étrangers, qui s'en est trouvée affectée : alors que fin 2023, la France était déjà au 24e rang/27 pays de l'Union Européenne en matière de déficit public et au 25e rang/27 en matière de dette rapportée au PIB, au début de cette année 2024, les obligations françaises à 10 ans figuraient encore au 7e rang/27 des taux de rendement les plus bas. Fin octobre 2024, elles ont glissé au 15e rang derrière entre autres la Belgique, l'Espagne et le Portugal. Et à 5 ans, les obligations françaises rapportent fin octobre plus à leurs créanciers que les obligations grecques, ce qui aurait été encore impensable il y a quelques mois...

Pour la première fois depuis 1958 et l'instauration de la Ve République, l'absence de majorité parlementaire stable pour voter une loi de finances entraîne la France en terre inconnue !

Le budget de Marcq-en-Barœul a bien résisté, depuis 2020, devant les conséquences de cette crise économique. Comme en témoigne nos CFU 2023 et 2024, la situation financière de la Ville est très satisfaisante. Cette situation est le fruit d'une gestion rigoureuse et anticipatrice depuis plus de dix ans. Cependant, la conjoncture 2024-2027 n'est pas favorable aux finances publiques. Il convient donc d'y faire face et d'être prudent.

Au regard des incertitudes nationales, la Ville a souhaité présenter, avec encore plus de prudence qu'à l'accoutumée, un budget avec des recettes certaines pour l'équilibrer. C'est-à-dire, qu'il n'était pas question de prendre des risques inconsidérés pour construire un budget face aux incertitudes qui entourent le vote du Projet de Loi de Finances 2025.

Chaque ligne de recette a été analysée au regard de sa réalisation 2024, de son évolution prévisible en 2025 et du risque de baisse selon plusieurs scénarii.

Nous savons qu'il ne sera pas possible d'éluder une contribution des collectivités au redressement du Pays. Nous avons donc déjà comptabilisé une contribution du montant maximum de 1M€. La Ville de Marcq-en-Barœul avait déjà vu sa DGF diminuée de 1M€ en 2014, 1M€ en 2015 et 500K€ en 2016 pour contribuer au redressement des comptes publics.

Par ailleurs, pour la présentation du budget, nous avons, également, prévu une baisse de la DGF de 200K€ correspondant au montant maximum de l'écrêtement des années précédentes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Le taux du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui est aujourd'hui fixé à 16,404%, passerait à 14,850% à partir du 1er janvier prochain engendrant une perte entre 150 à 180K€ en 2025.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 prévoit une hausse de quatre points de la cotisation des employeurs pour 2025 suivie de deux hausses consécutives de même ampleur en 2026 et 2027. Malgré les freins du parlement pour supprimer ou étaler cette augmentation, le gouvernement peut persister dans cette voie en publiant par décret cette augmentation, et n'a pas besoin de la faire figurer dans la loi. Cette mesure engendre une augmentation des dépenses de personnel de 600K€ par an pour la Ville. Nous avons préféré la prendre en compte dans ce budget.

Ainsi, l'équilibre du budget, sans faire de coupe dans les services, afin de maintenir un service public de qualité, passera par une diminution de l'autofinancement de 750K€, afin de compenser les 1.25M€ de pertes de recettes directes en fonctionnement (Contribution : 1.016K€, FCTVA fonctionnement 34K€, perte de la DGF 200K€) et l'absorption de l'augmentation des 4 points de la CNRACL pour 600K€ en dépenses de personnel.

En outre, le budget annexe de la Ville « HAD » (Hippodrome et activités diverses) va reverser au budget principal 700K€ de recettes en provenance des loyers. Cette recette va permettre d'équilibrer le budget avec des recettes certaines.

Par conséquent, le budget principal augmenterait de 1.6M€, soit +3.31%.

- Le chapitre 011 augmenterait de 293K€ à +3.22%. Parmi les augmentations, nous noterons les services à la population : - restauration scolaire +75K€, - Famille jeunesse +41K€, - Fêtes +115K€, - Culture +50K€, - Assurances et autres +63K€, - Taxes foncières +50K€, - Divers +18K€… ;

- Le chapitre 012 évoluerait de 1,3M€ pour répondre aux évolutions règlementaires, soit +4.4% ;

- Le chapitre 65, principalement les subventions, augmenterait de 10K€. Parmi les augmentations, on peut noter - l'augmentation de la subvention du CCAS de 50K€, - notre contribution pour l'école Européenne +16K€, - l'augmentation de la participation forfaitaire à la CSP de la crèche la Buissonnière de 30K€, - le forfait mobilité durable aux agents est dorénavant cumulatif, il augmente de 37K€ ;

- Le chapitre 014 relatif à l'atténuation des produits, reprend deux contributions - la pénalité SRU de 300K€ en 2025 contre 536K€ affiché en 2024 et - la contribution au redressement du Pays de 1 016K€. Le chapitre passe donc de 536K€ en 2024 à 1 316K€ en 2025, soit une évolution de 145% (+780K, grâce à la diminution de la pénalité SRU). On parle d'atténuation des produits, car il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales.

Pour 2025, nous poursuivons notre programme d'investissement de la mandature, avec 18.6M€, grâce à la bonne santé financière de notre Ville.

Malgré un contexte difficile, le budget a été élaboré avec quatre enjeux : - Présenter, avec encore plus de prudence qu'à l'accoutumée, un budget avec des recettes certaines pour l'équilibrer,- Maintenir un haut niveau de service public, à travers les dispositifs de solidarité et d'investissement pour toutes les générations,- Accentuer notre soutien au CCAS pour financer les mesures sociales mises en place pour protéger les Marcquois les plus touchés par les crises successives (sanitaire, sociale, énergétique), - Maintenir nos soutiens aux associations et aux écoles de la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Le budget primitif 2025 présenté maintient le cap pour continuer à agir en poursuivant le programme d'investissement de la mandature, tout en maintenant un haut niveau des services publics, pour être toujours plus proche des Marcquois, sans augmenter les impôts et sans emprunter, tout en intégrant la politique de transition juste, écologique au sein des services.

Dans ce budget, nous avons prévu une contrainte financière de 2M€ prenant en compte la ponction de 1M€, la baisse du FCTVA de 184K€, l'écrêtement de la DGF de 200K€ et l'augmentation de la CNRACL de 600K€.

Dans cette période d'incertitude, notre ligne de conduite pour l'élaboration de ce budget 2025 a été d'espérer le meilleur pour les Marcquois et de se préparer à faire face aux difficultés pour continuer à avancer sereinement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2025

Vue d'ensemble du budget consolidé 2025

Le budget 2025 est composé de 2 budgets.
La consolidation des deux budgets portés au vote, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 71 657 159 €.

52 685 640 € pour les sections de fonctionnement
18 971 519 € pour les sections d'investissement

Budget consolidé (€)	
Fonctionnement	52 685 640 €
Investissement	18 971 519 €
Total	**71 657 159 €**

Pour 2025 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant rigueur budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

Les différents budgets

Le budget principal est équilibré à 69 893 929 €

Le budget principal	
Fonctionnement	51 108 410 €
Investissement	18 785 519 €
Total	**69 893 929 €**

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 763 230 €. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 577 230 € et la section d'investissement à 186 000 €.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	1 577 230 €
Investissement	186 000 €
Total	**1 763 230 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 69.9 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 51.1 millions d'euros, dont 48.9 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 2.25 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 18.8 millions d'euros, dont 18.6 millions en dépenses d'équipement.

Structure budgétaire du budget principal

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses de Fonctionnement		**Recettes de Fonctionnement**	
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	48 858 410	Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	51 058 410
Dont : Autofinancement	2 250 000	Dont : Opération d'ordre	50 000
Dépenses d'Investissement		**Recettes d'Investissement**	
Dont: Dépenses d'équipement	18 570 319	Dont: Financement d'équilibre	8 350 419
Dont: Remboursement d'Emprunt	0	Dont : Cession immobilière	4 109 900
Dont: Opération d'ordre et autres	200 000	Dont: Dotations et fonds divers	3 910 000
Dont: Dépôt de cautionnement	15 200	Dont : Autofinancement	2 250 000
		Dont: Opération d'ordre et autres	150 000
		Dont : Dépôt de cautionnement	15 200
Total des Dépenses	**69 893 929**	**Total des Recettes**	**69 893 929**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 51 108 410 €.

Les dépenses réelles sont de 48 858 410 € et l'autofinancement est de 2 250 000 €.
Les recettes réelles de fonctionnement représentent 51 058 410 €
et les opérations d'ordre 50 000 €.

Budget primitif 2025
Section de fonctionnement

Dépenses	
Charges à Caractère Général	9 430 665
Frais de Personnel	31 000 000
Autres Charges	1 316 000
Charges Financières	0
Charges de gestion et exceptionnels	7 111 745
Total Dépenses Réelles (DRF)	**48 858 410**
Autofinancement	**2 250 000**
TOTAL	**51 108 410**

Recettes	
Produits des services	3 076 520
Impôts et Taxes	40 128 130
Dotations et Participations	4 898 046
Produits gestion courante	2 521 016
Autres produits et atténuations de charges	434 698
Total Recettes Réelles (RRF)	**51 058 410**
Ordre	**50 000**
TOTAL	**51 108 410**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

1.1 Les recettes de fonctionnement

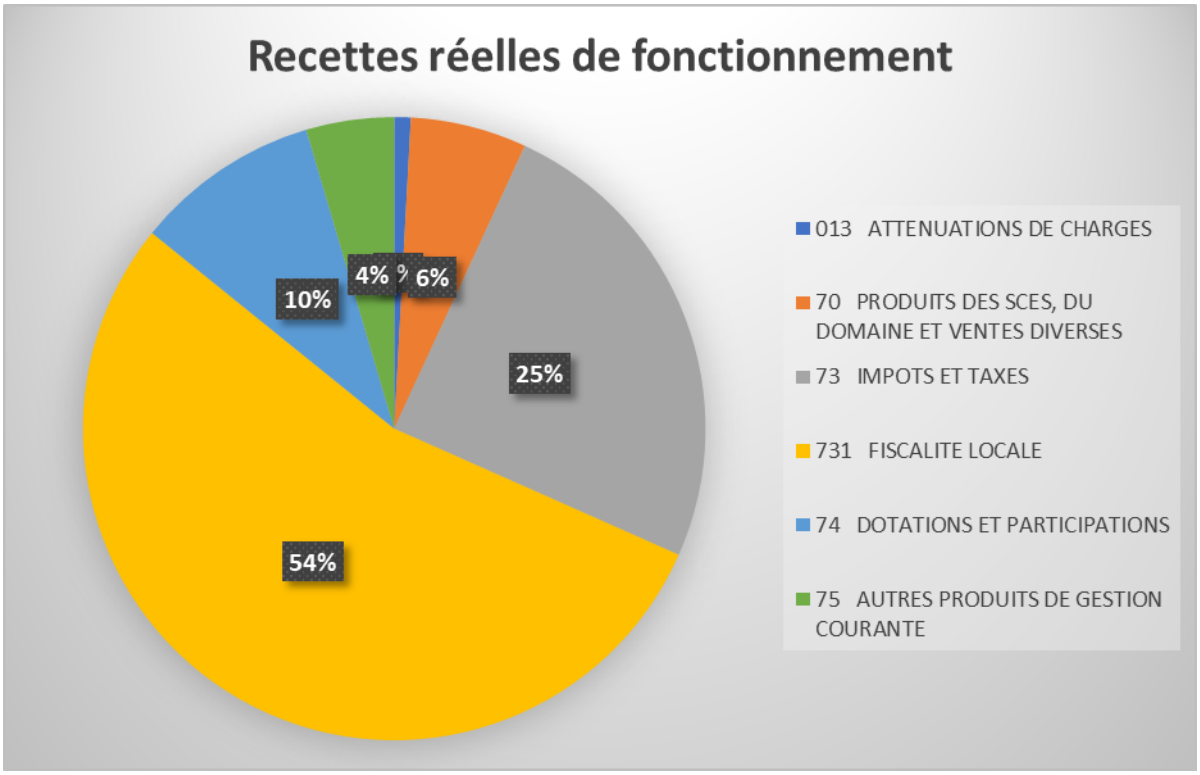
Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 698,00	434 698,00	0,00%	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	35 000,00	50 000,00	42,86%	15 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	2 955 800,31	3 076 519,96	4,08%	120 719,65
73 IMPOTS ET TAXES	12 577 141,82	12 578 444,18	0,01%	1 302,36
731 FISCALITE LOCALE	27 138 218,00	27 549 686,00	1,52%	411 468,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 510 458,00	4 898 046,00	8,59%	387 588,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 821 042,87	2 521 015,86	38,44%	699 972,99

Total Recettes	**49 472 359,00**	**51 108 410,00**	**3,31%**	**1 636 051,00**
Total Recettes Réelles de Fct	**49 437 359,00**	**51 058 410,00**	**3,28%**	**1 621 051,00**

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 3.28%.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Chapitre 70 : les produits des services du domaine et ventes diverses

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025	%/RRF
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	2 955 800,31	3 076 519,96	4,1%	120 719,65	6,0%

Pour 2025, le chapitre 70 « Régie » atteint désormais 3.08M€, avec une progression de 4.1% pour représenter 6% des recettes réelles de fonctionnement. Cette hausse de 120K€ s'explique par les variations suivantes :

- L'augmentation des centres de loisirs par un accroissement du nombre de places : +31K€,
- L'augmentation des recettes de la Ferme aux Oies par une hausse de fréquentation et des tarifs des entrées : +59K€,
- L'augmentation des recettes de la culture par une attractivité des spectacles et la qualité des services offerts : +30K€.

Chapitre 73 : les impôts et taxes diverses

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025	%/RRF
73 IMPOTS ET TAXES	12 577 141,82	12 578 444,18	0,0%	1 302,36	24,6%
731 FISCALITE LOCALE	27 138 218,00	27 549 686,00	1,5%	411 468,00	54,0%

Ce chapitre comporte la fiscalité directe, les attributions de compensation de la MEL, les taxes dont la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle sur les droits de mutation (DMTO), et diverses recettes (taxes, droits de place...).

Cette progression de 413M€ est le reflet d'une évolution mécanique des bases fiscales estimées à 1.5%.

Les impôts locaux

Depuis 2023, l'ensemble des foyers fiscaux Marcquois ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires. Il s'agit du même taux que pour l'ancienne taxe d'habitation pour les résidences principales.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

En matière de fiscalité locale, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2024, soit:
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,5% (14,21 % pour la commune + 19,29% pour le Département),
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,19 %.
- pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 27.46%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

L'Etat compense le manque à gagner entre le produit théorique de la TH des résidences principales et le produit perçu directement par la commune pour les taxes foncières incluant le taux du Département : le coefficient correcteur (coco).

Évolution des taux d'imposition

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%	33,50%	33,50%
Taux FNB	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%

Evolution	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2022/23	2023/24
Taux TH	-4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	-1,0%	-3,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	-5,0%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 27 549 686 € en intégrant les corrections sur les bases fiscales et surtout la correction du coefficient correcteur, qui a été recalculé à la hausse.

	bases	taux	Produit 2025
THRS	1 507 647	27,46%	414 000
TFPB	61 790 842	33,50%	20 699 932
TFPNB	186 946	19,19%	35 874
Produits fiscaux directs (1)			**21 149 806**
Coefficient correcteur			6 399 880
Recettes fiscales totales (1+2)			**27 549 686**

Notons, la part importante, à la main de l'Etat, du coefficient correcteur, représentant de 23% du produit de la fiscalité, soit 6.4M€.

Le produit de la fiscalité locale 2025 progresse de 1.5% / BP 2024 par l'effet de l'augmentation des bases de 1.5% en 2025.

Attribution de compensation et dotation métropolitaine

- L'attribution de compensation (AC), issue du transfert de la taxe professionnelle à l'échelon métropolitain, représente 8M€. En l'absence de nouveau transfert de charges, il ne peut y avoir aucune évolution notable de l'attribution de compensation.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC), qui est une dotation de péréquation horizontale, représente 572K€ et devrait être stable en 2025.

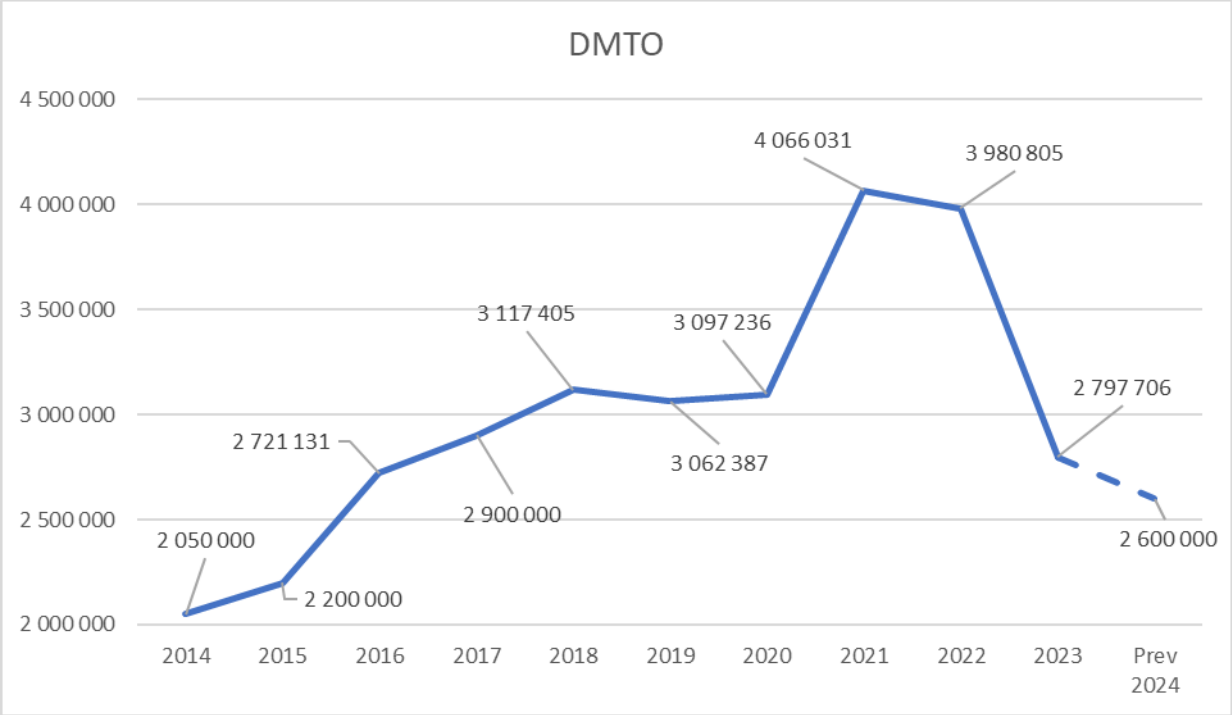
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) obtenues avant 2023 ont été particulièrement dynamiques.
Nous devrions terminer l'année 2024 avec une DMTO autour de 2.6M€, soit une baisse d'environ 200K€ par rapport à 2023.

Pour 2025, nous avons inscrit 2,5M€. Il s'agit d'une inscription réaliste et prudente, afin de ne pas être trop dépendant de la volatilité conjoncturelle de cette recette pour l'équilibre du budget.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DMTO	2 050 000	2 200 000	2 721 131	2 900 000	3 117 405	3 062 387	3 097 236	4 066 031	3 980 805	2 797 706



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.
La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1Md€.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2025 de prélever et de reverser un milliard d'euros.

Pour 2025, nous reconduirons la même recette qu'en 2024, soit 405K€.

Les autres taxes

Les taxes sur la consommation finale d'électricité, sur les pylônes et sur les publicités extérieures, les droits de places et droits de voirie sont en recul de 7K€… pour atteindre 1 089K€.

Les taxes	BP 2025
La consommation finale d'électricité et pylône	739 000 €
Taxes, droits de places, voiries…	193 420 €
Les publicités extérieures	156 702 €
FNGIR	494 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Chapitre 74 : dotations et participations

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025	%/RRF
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 510 458,00	4 898 046,00	8,6%	387 588,00	9,6%

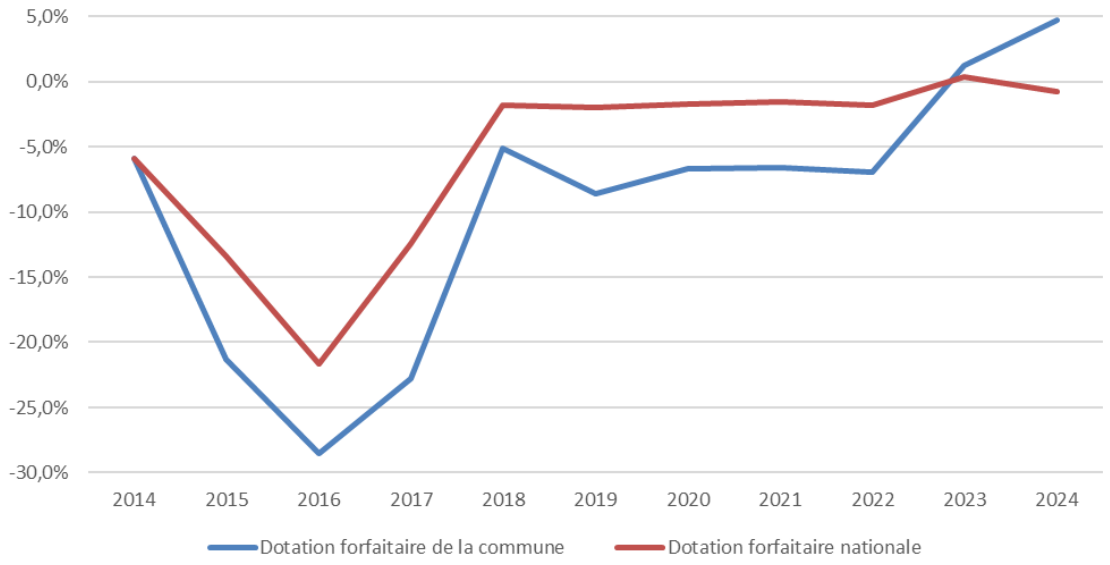
Ce chapitre concerne les dotations et les subventions d'exploitation. Il augmente de 388K€ :

- Hausse de 29K€ de BP à BP de la Dotation forfaitaire de la DGF, qui serait écrêtée de 200K pour terminer à 1.2M€. Cette recette a été calculée sur le réalisé 2024, qui n'a pas été écrêté lors du vote de la LF 2024, postérieur à notre budget 2024.
- Quasi stabilité de la Dotation nationale de péréquation (DNP) de la DGF à 322 K€ (-1 450€).
- Réajustement de la compensation de la réforme des impôts à la production, +36 952€/BP 2024 pour afficher 1 092 K€.
- Augmentation des participations (dotations, subventions… d'exploitations) de 322 K€/BP 2024. Cette hausse s'explique par une progression en volume des activités des services avec par exemple les Centres de Loisirs, les crèches, l'école européenne (remboursement de la MEL de 50%) et le recensement et les titres sécurisés (CNI et passeport…) et un réajustement de certaines recettes par rapport à la réalisation de 2024, dont le BP avait été pessimiste sur l'évolution de certaines subventions.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire (DF)	1 915 539	1 818 117	1 661 910	1 550 492	1 447 967	1 347 770	1 364 159	1 429 336
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	468 610	473 731	426 358	383 722	372 515	359 890	323 901	322 451
dont DNP	468 610	473 731	426 358	383 722	372 515	359 890	323 901	322 451
= DGF (A)	**2 384 149**	**2 291 848**	**2 088 268**	**1 934 214**	**1 820 482**	**1 707 660**	**1 688 060**	**1 751 787**

Au regard des éléments du projet de loi de finances 2025 à notre disposition et avant son vote, la DGF serait en baisse de 200K€ à cause de l'écrêtement pour financer l'augmentation des péréquations autofinancées par les collectivités.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Dans le Projet de Loi des Finances 2025, l'État annonce une volonté de redressement des comptes publics.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit, outre les ponctions sur les recettes, une quasi-stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités. Faisons le point sur les différentes composantes de cette enveloppe de 53,4 milliards d'euros de crédits. Dont la "maîtrise" est assurée, selon le gouvernement, par la "mobilisation" d'un ensemble de dotations dites "variables d'ajustement". Leur baisse doit s'établir à 487 millions d'euros en 2025, un niveau qui n'a été dépassé qu'une seule fois (en 2017).

Dotations de péréquation

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteraient respectivement de 140 millions d'euros (+5%) et 150 millions d'euros (+6,7%). Les dotations de péréquation communale croîtraient donc au total de 290 millions d'euros (comme en 2024). Le PLF pour 2025 prévoit déjà les modalités de répartition de la hausse de la DSR : celle-ci bénéficierait au minimum à 60% à la fraction dite "péréquation". Ce qui revient à effectuer un saupoudrage : en 2022, 33 064 communes avaient été éligibles à cette part de la DSR.

Ces progressions seraient financées par redéploiement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation d'intercommunalité augmenterait quant à elle de 90 millions d'euros (comme cette année), cette hausse devant être financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation.

Variables d'ajustement

Ces concours de l'État (près de 3,6 milliards d'euros en 2024), qui ont notamment pour objet de compenser d'anciens allègements de taxe professionnelle - laquelle a été supprimée en 2010 -, doivent permettre, par leur réduction, de "maîtriser les évolutions à la hausse de certains des concours financiers de l'État au bénéfice des collectivités territoriales. Leur diminution atteindrait 487 millions d'euros l'an prochain, soit un montant dix fois supérieur à celui de la baisse opérée en 2024 (47 millions d'euros) et trente-deux fois supérieur à celui de l'abaissement appliqué en 2023 (15 millions).

Le gouvernement a choisi de suivre l'une des recommandations du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales paru en juillet dernier. Ainsi le montant de la "minoration" des variables d'ajustement revient à un niveau élevé, comme c'était le cas avant 2021. Dans le détail, en 2025, seraient réduites "les parts communale, intercommunale, régionale et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)", est-il précisé dans l'évaluation préalable des articles du PLF 2025. En outre, "dans un souci d'équité, comme les années précédentes, les variables d'ajustement seraient minorées au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires".

La commune de Marcq-en-Barœul devrait voir sa DGF baisser entre 150 à 200K€ en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025	%/RRF
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 821 042,87	2 521 015,86	38,4%	699 972,99	4,9%

Le chapitre 75 concerne les avantages en nature, les revenus des immeubles et les autres recettes de gestion (charges des locations, sinistres, autres recettes exceptionnelles). Il augmente de 700K€ :

- Augmentation de 700K€ provenant du reversement du budget annexe de la Ville « HAD » (Hippodrome et activités diverses) de recettes en provenance des loyers, sur le budget principal de la Ville, afin d'équilibrer le budget avec des recettes certaines.
- Baisse des revenus des immeubles suite au départ de la TP de Marcq : -50K€.
- Ajustement des autres produits de gestion et recettes exceptionnelles par rapport aux réalisés : +50K€.

Ensuite, il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). En effet, afin d'aider le C.C.A.S. dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de Marcq-en-Barœul est amenée à lui apporter son savoir-faire et son expertise, et inversement. Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville. Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis six ans. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement. Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2025, apporter une aide directe de 261K€ au C.C.A.S. (valorisation en recettes exceptionnelles au 75888) et le C.C.A.S. apporte une aide à la Ville de 382K€ (affichée en dépenses exceptionnelles 65888), soit une valorisation finale prévisionnelle en faveur du CCAS de 121K€ équivalent à 2024.

Chapitre 013 : atténuation des charges

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025	%/RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 698,00	434 698,00	0,0%	0,00	0,9%

Ce chapitre relatif à l'atténuation des charges de personnel n'évolue pas en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

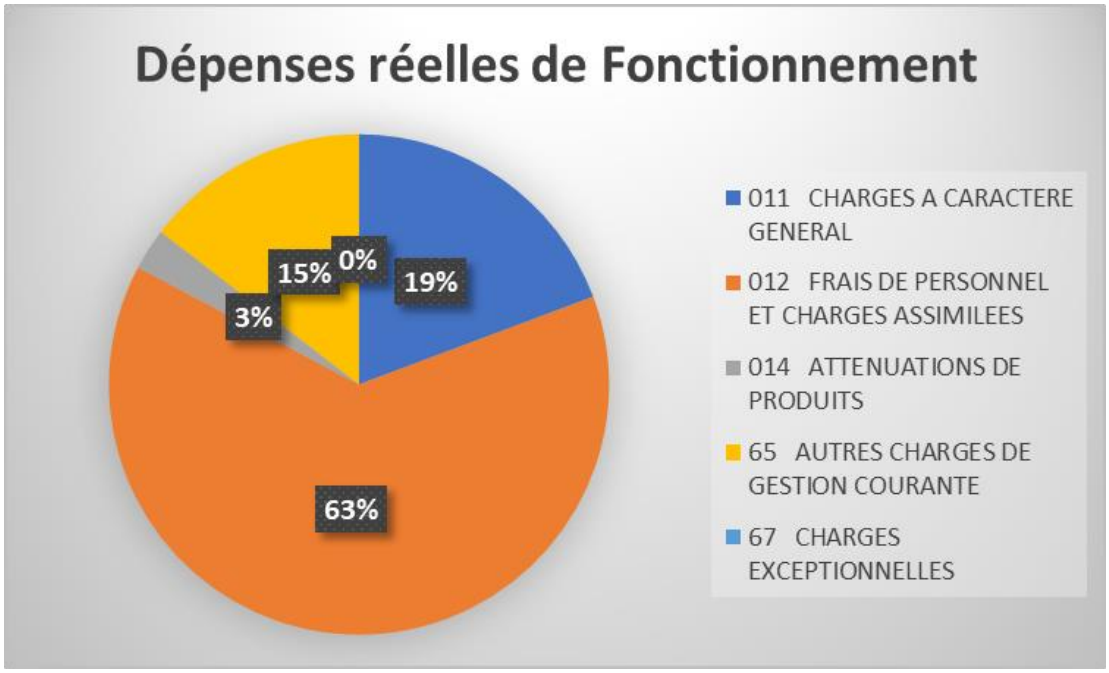
1.2 Les dépenses de fonctionnement par chapitre

La section de fonctionnement s'équilibre à 51.1M€.

- Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2.4M€ (+5.1%) pour atteindre 48.9M€.
- L'autofinancement est en baisse de 750K€ à 2.25M€.

Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 136 731,00	9 430 664,71	3,22%	293 933,71
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	29 698 320,00	31 000 000,00	4,38%	1 301 680,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	536 000,00	1 316 000,00	145,52%	780 000,00
AUTOFINANCEMENT	3 000 000,00	2 250 000,00	-25,00%	-750 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 096 308,00	7 106 745,29	0,15%	10 437,29
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	5 000,00	0,00%	0,00
Total Dépenses	**49 472 359,00**	**51 108 410,00**	**3,31%**	**1 636 051,00**
Total Dépenses réelles de fct	**46 472 359,00**	**48 858 410,00**	**5,13%**	**2 386 051,00**
Total Dépenses réelles de fct hors 014	**45 936 359,00**	**47 542 410,00**	**3,50%**	**1 606 051,00**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les menus travaux, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance…

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 136 731,00	9 430 664,71	3,22%	293 933,71

Le chapitre 011, les charges à caractère général, augmenterait de 293K€ à +3.22%.
Parmi les augmentations, nous noterons les services à la population : - restauration scolaire : +75K€, - Famille jeunesse +41K€, - Fêtes : +115K€, - Culture +50K€, - Assurances et autres +63K€, - Taxes foncières : 50K€, - Divers +18K€… ;

Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ….) ou encore la médecine professionnelle.

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2024
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	29 698 320,00	31 000 000,00	4,38%	1 301 680,00

Les dépenses de personnel augmentent de 1.3M€, soit +4.4% pour atteindre 31M€. Le chapitre 012 est impactée par les évolutions réglementaires prévues pour 2025.

L'élaboration du BP 2025 relatif à la masse salariale s'inscrit dans un contexte de dépenses maitrisées, ayant absorbé, au-delà du GVT, les effets des évolutions règlementaires initiées en 2023 et 2024, telles celles relatives à :

- L'augmentation du point d'indice : 186 330 €
- La revalorisation des grilles indiciaires : 96 830 €
- L'attribution des 5 points d'indice majoré à tous les agents :317 185 €
- La revalorisation du régime indemnitaire : 85 200 €

La Ville a la volonté de poursuivre sa politique de développement des ressources humaines, dans le souci du maintien d'une qualité de service envers les administrés.

En l'état actuel des informations envisagées à ce jour, les dépenses supplémentaires relatives à la masse salariale pour 2025, par rapport à 2024, se déclinent de la façon suivante :

- L'augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL : 600 000 €
- Les avancements d'échelon, de grade et promotions internes : 100 000 €
- La participation au titre de la complémentaire santé : 165 000€
- L'ajustement règlementaire au titre de la Prévoyance : 60 000€
- La mise en œuvre du régime indemnitaire police municipale : 45 000€
- Les régularisations des situations administratives : 50 000€
- La revalorisation du forfait mobilités durables : 30 000€
- Hausse de la cotisation de médecine professionnelle : 6 000€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Le volet réglementaire sera orienté prioritairement vers la revalorisation très probable du taux de cotisation patronale à la CNRACL de l'ordre de 600 000 €.

Le caractère volontariste de la politique des RH en 2025 est illustré par l'anticipation de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au titre de la santé, ainsi que par la prise en compte de l'évolution de la garantie relative à la prévoyance.

Au-delà de la préservation des moyens alloués à l'ensemble des services dans la mise en œuvre des politiques initiées, la Ville participe à d'autres actions à travers :

- Une subvention au COS : 200 000 €
- Des prestations d'action sociale en faveur des agents et de leurs conjoints : 9 500 €
- L'attribution d'une allocation pour enfants handicapés : 28 550 €
- Un dispositif de don solidaire de jours de repos : 434 jours au compteur à ce jour

Des optimisations sont recherchées en termes d'évolution d'organisation, suite aux mutations et départs en retraite, ou encore grâce à des changements d'affectation, reclassements et mouvements de personnel ; ceci conduisant à concilier de façon optimale, la maitrise de la masse salariale et les besoins de la collectivité dans un souci de préservation du service rendu.

le BP 2025 est de 31 000 000 €, soit :

+ 4,03 % par rapport au Compte administratif 2024

+ 4,38 % par rapport au Budget primitif 2024

Il faut aussi souligner que le vote d'une décision modificative de 200 000 € en novembre 2024 a été nécessaire aux dépenses de personnel en 2024, compte tenu de l'organisation des élections législatives et d'une activité croissante des centres d'été conduisant à la mobilisation de davantage d'encadrement.

Hors la masse salariale, qui représente le poste le plus important des dépenses de fonctionnement et intègre la prestation versée au titre de la médecine professionnelle (102 400 €), ainsi que la cotisation de l'assurance statutaire (178 550 €),

les Ressources Humaines assurent la gestion de crédits destinés à la formation des agents (formations règlementaires, Hygiène et sécurité, ou encore apprentissage) ou des formations sollicitées par les agents dans le cadre de leur évolution professionnelle, cela relève du chapitre 011 relatif aux dépenses à caractère général.

Pour 2025, les crédits inscrits sont de : 133 435 euros (Budget constant par rapport à 2024).

Il s'agit aussi de mettre en œuvre les actions relatives à la prévention au titre de l'accompagnement, du reclassement, et du handicap :

A ce sujet et comme ces dernières années, et grâce à un travail significatif mené au sein de la DRH par la référente Handicap et la gestionnaire administrative du dossier, la Ville ne doit s'acquitter d'aucune pénalité au titre du FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique).

L'autre volet du pôle prévention est tourné vers les risques professionnels et la règlementation, la gestion des EPI, l'entretien des équipements, la gestion des matériels, et des documents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

réglementaires, tel le Document Unique ou encore le RASSCT (Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail).

Les crédits inscrits à ce titre sont de 82 300 euros (constant par rapport à 2024). À ces crédits de fonctionnement, la Ville a inscrit 10 000 € supplémentaire au titre de l'investissement pour les aménagements de postes.

QUELQUES DONNEES CHIFFREES :

- Les ETP titulaires restent contenus : D'une moyenne de 518 ETP permanents en 2023, maintenue à 518 en 2024.
- Un taux d'absentéisme de 9.77% .
- Un groupe de travail relatif à l'absentéisme, à la mobilité et au reclassement est initié afin de rechercher les causes et d'identifier les mesures à renforcer ou à lancer.

Une réflexion devra être envisagée pour la mise en œuvre d'une convention de participation au titre de la santé, à compter du 1er janvier 2026 ; sachant que la participation employeur devrait devenir obligatoire à cette date, ainsi que la prévoyance.

Une réflexion sera initiée sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire ainsi que sur les critères relatifs aux lignes directrices de gestion.

Afin de sauvegarder l'attractivité de la fonction publique territoriale et l'attractivité de la Ville, plusieurs axes ont été identifiés :

- Développer la politique sociale auprès des agents
- Optimiser les conditions de travail et la qualité de vie au travail
- Développer notre marque employeur
- Cultiver un climat social apaisé et fédérateur

Chapitre 014 : les atténuations de produits

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	536 000,00	1 316 000,00	145,52%	780 000,00

La Ville de Marcq-en-Barœul, malgré ses efforts constants pour construire des logements sociaux, affiche un déficit de logements sociaux pour atteindre le seuil réglementaire de 25% dans le cadre de la loi SRU.
Depuis décembre 2020, la Ville est frappée par un arrêté de carence. N'ayant pas atteint le seuil, elle est contrainte de payer une pénalité.

Le chapitre 014, relatif à l'atténuation des produits, reprend deux contributions :
- la pénalité SRU de 300K€ en 2025 contre 536K€ affiché en 2024 (déduction faite des subventions d'équipement 2023 versées aux bailleurs sociaux),
- la contribution au redressement du Pays de 1 016K€.

Le chapitre passe donc de 536K€ en 2024 à 1 316K€ en 2025, soit une évolution de 145% (+780K, grâce à la diminution de la pénalité SRU). On parle d'atténuation des produits, car il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, le forfait d'externat, les créances admises en non-valeur ou éteintes, la valorisation des avantages en nature (valorisation comptable de la mise à disposition des agents et des locaux de la Ville à des associations, CCAS…), des crédits pour les subventions exceptionnelles qui seront attribués par délibération en cours d'année.

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2024
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 096 308,00	7 106 745,29	0,15%	10 437,29

Le chapitre 65, principalement les subventions, augmenterait de 10K€.

Parmi les augmentations, on peut noter :

- l'augmentation de la subvention du CCAS de 50K€,
- notre contribution pour l'école Européenne +16K€,
- l'augmentation de la participation forfaitaire à la CSP de la crèche la Buissonnière de 30K€,
- le forfait mobilité durable aux agents est dorénavant cumulatif, il augmente de 37K€.

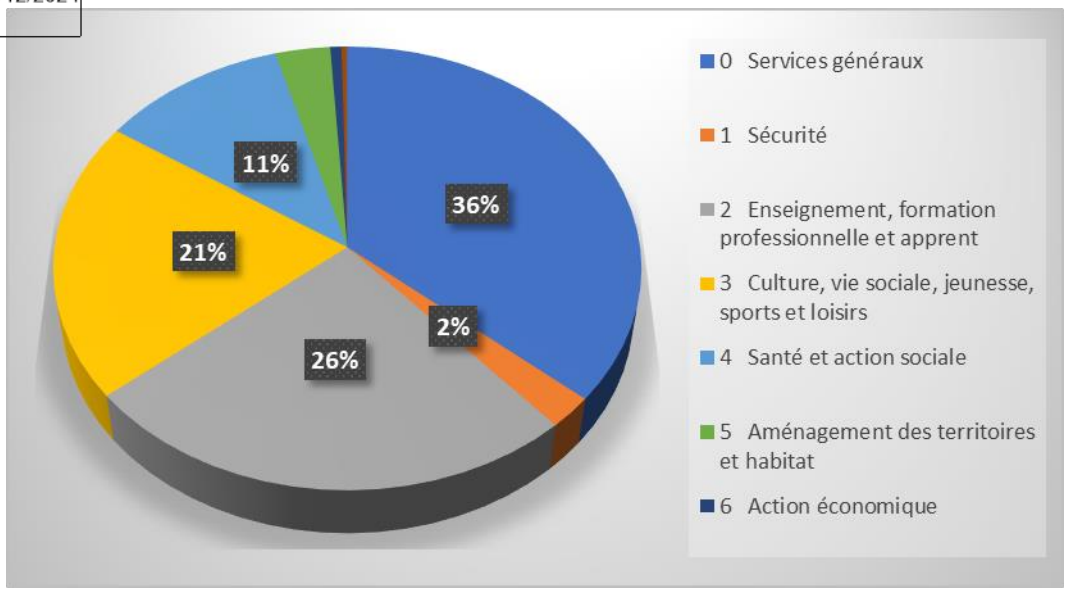
Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont nulles, car la Ville n'a pas de dette.

Répartition des dépenses de fonctionnement par grande fonction ou par catégorie

Fonction	DEMANDE BP 2025	%
0 Services généraux	17 693 453,38	36,2%
1 Sécurité	1 131 672,56	2,3%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	12 467 020,94	25,5%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 944 385,03	20,4%
4 Santé et action sociale	5 507 413,07	11,3%
5 Aménagement des territoires et habitat	1 613 163,45	3,3%
6 Action économique	330 979,07	0,7%
7 Environnement	141 369,50	0,3%
8 Transports	28 953,00	0,1%
Total Dépenses de fonctionnement	**48 858 410,00**	**100%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 18 785 519€, elle se répartit de la manière suivante :

- 18 570 319€ de dépenses d'équipement et réserves foncières, répartis pour 14 830 319€ en dépenses d'équipements, et 3 740 000€ en réserves foncières.
- 215 200€ de mouvements financiers (opération d'ordre entre section et dépôt de garantie).

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement	
Dépenses d'équipement	**18 570 319€**
Dont Immobilisations Incorporelles	279 470€
Dont Subventions d'équipement	360 000€
Dont Immobilisations Corporelles	8 606 849€
Dont Immobilisations en cours	9 324 000€
Remboursement d'emprunt	**0€**
Remboursement des cautions	**15 200€**
Opérations d'ordre et avances	**200 000€**
TOTAL	**18 785 519€**

Recettes d'investissement	
Autofinancement	**2 250 000€**
Dotations et fonds divers	**3 910 000€**
Cessions	**4 109 900€**
Financement d'équilibre	**8 350 419€**
Encaissement des cautions	**15 200€**
Opération d'ordre/avances	**150 000€**
TOTAL	**18 785 519€**

Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

Recettes de Fonctionnement	51 108 410€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 48 858 410€
= Épargne Brute ou Autofinancement Brut	**2 250 000€**
- Opérations d'ordre (hors avances)	- 50 000€
= Épargne Nette ou Autofinancement Net	**2 200 000€**

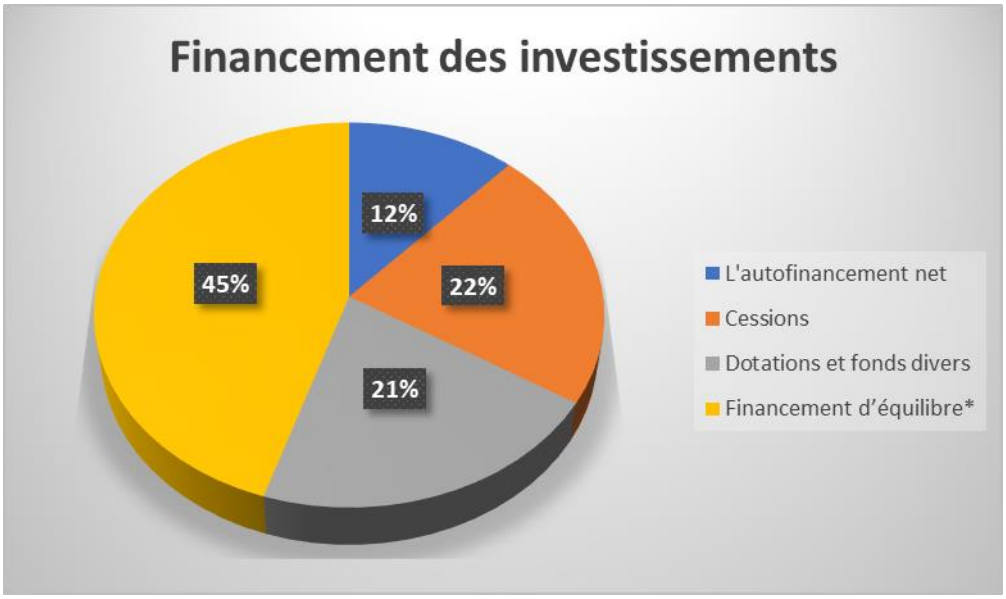
2 Le financement des dépenses d'équipement

Les 18 570 319€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	2 200 000€	12%
Cessions	4 109 900€	22%
Dotations et fonds divers	3 910 000€	21%
Ressources propres	**10 219 900€**	**55%**
Financement d'équilibre*	**8 350 419€**	**45%**
Total	**18 570 319€**	**100%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Ainsi 55% de nos investissements sont couverts par les ressources propres de la Ville et 45% par un financement d'équilibre*.



* le financement d'équilibre sera annulé lors de l'affectation du résultat. Il sera remplacé par des crédits provenant du fonds de roulement.

Le financement d'équilibre

Lors de la présentation de la maquette budgétaire, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles budgétaires des collectivités.

Au moment de la présentation du budget primitif, la section d'investissement est équilibrée par un emprunt pour deux raisons :

- En cours d'année, le taux de réalisation est variable dans l'exécution du budget (temps administratif, retards des chantiers…) et atteint de ce fait rarement 100%. Donc, on affiche un emprunt pour ne pas solliciter trop de ressources internes (des impôts par exemple), qui risqueraient de ne pas être utilisées. D'autant plus que la Ville dispose de ressources disponibles.

- Cependant, on doit attendre le vote des résultats comptables en juin, au moment du vote du compte administratif, pour annuler l'emprunt et le remplacer par les ressources disponibles, qui sont le résultat comptable de l'année et le fonds de roulement (le résultat cumulé depuis plusieurs années).

En effet, la Ville finance des dépenses d'investissement par des recettes d'investissement, qui sont l'autofinancement, les dotations, les subventions, et les autres recettes…

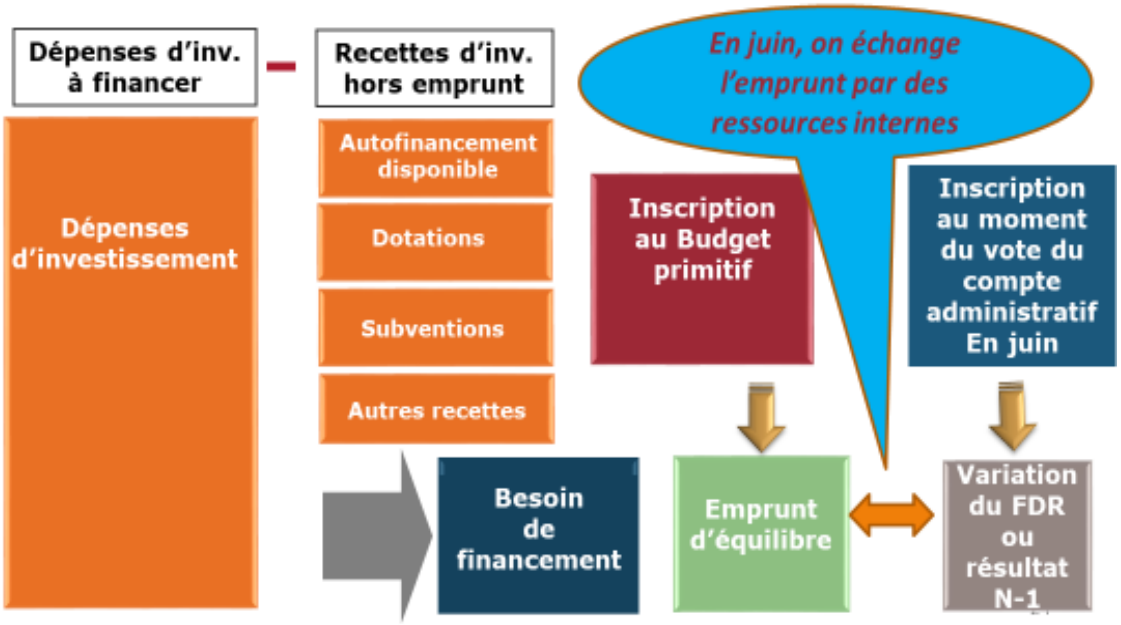
Si les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes, cela engendre un besoin de financement complémentaire. Il faut donc trouver des recettes pour équilibrer le budget d'investissement. Dans un premier temps, lors du vote du budget primitif, on affiche un complément comptable appelé : emprunt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Ensuite, au moment du vote du compte administratif, qui affiche le résultat de l'année et le résultat cumulé des années précédentes ou fonds de roulement, la Ville dispose de ses ressources propres excédentaires.

C'est à ce moment-là que l'emprunt d'équilibre affiché au budget primitif sera annulé.
Il sera remplacé par les ressources disponibles internes (le fonds de roulement ou résultats cumulés).

En 2025, la Ville continuera à ne pas avoir de dettes.



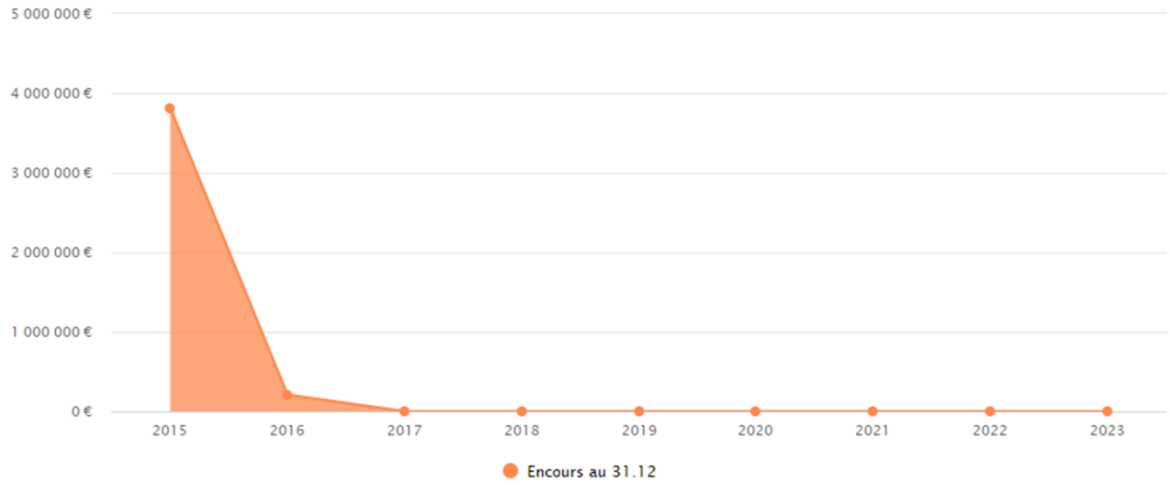
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

État de la dette bancaire

Au 1er janvier 2025, la dette de la Ville est nulle.

- La dette/habitant Marcquois : 0€

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0	0	0
- Encours de dette récupérable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Encours tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours de dette au 1er janvier	**5 906**	**4 881**	**3 817**	**209**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**



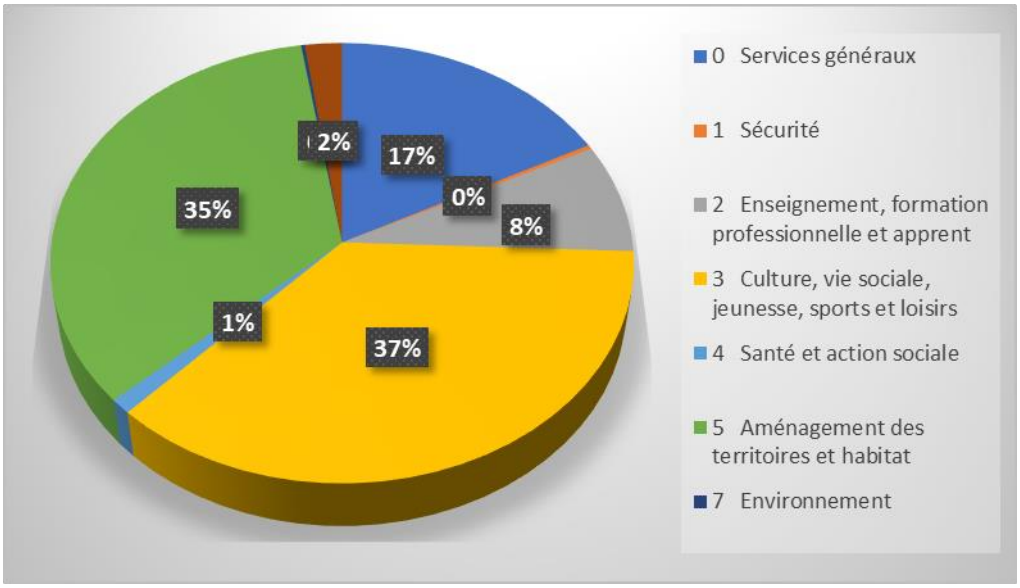
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?

Dépenses

Fonction	DEMANDE BP 2025	
0 Services généraux	3 217 470,00	17,3%
1 Sécurité	55 730,00	0,3%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	1 492 660,00	8,0%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 768 979,00	36,4%
4 Santé et action sociale	201 580,00	1,1%
5 Aménagement des territoires et habitat	6 390 100,00	34,4%
7 Environnement	41 500,00	0,2%
8 Transports	417 500,00	2,2%

Total Dépenses d'investissements	18 585 519,00



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Investissement

Dépenses

Super Opérat.		DEMANDE BP 2025
PAS DE SUPER OPERATION		1 584 349,00
1505	PROG." ESPACE ST JOSEPH"	35 000,00
1508	PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	31 970,00
1509	PROG." TOITURES BATIMENTS"	240 000,00
1517	PROG." ENFOUISSEMENT"	1 190 000,00
1519	PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	65 000,00
1521	PROG." VEHICULES MOTOS"	361 000,00
1522	PROG." SECURITE INCENDIE"	40 000,00
1523	PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES"	15 000,00
1524	PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	35 000,00
1525	PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	40 000,00
1526	PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	368 000,00
1529	PROG." MOBILIER DE BUREAU"	55 000,00
1530	PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	15 000,00
1535	PROG." EXTENSION RESEAU WIFI"	5 000,00
1538	PROG." TRAVAUX ECOLES"	268 000,00
1540	PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	20 000,00
1541	PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	41 000,00
1544	PROG." MOBILIER CONVERSATOIRE"	175 000,00
1545	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	115 000,00
1546	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	246 000,00
1547	PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	281 000,00
1548	PROG." CIMETIERES	200 000,00
1549	PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	136 000,00
1606	PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	13 000,00
1706	PROG."CRECHE SCHUMAN"	40 000,00
1901	PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	140 000,00
1903	PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	90 000,00
1904	PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	56 000,00
1908	PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	100 000,00
1909	PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	20 000,00
1912	PROG."ARBRES EN VILLE"	255 000,00
1917	PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	201 000,00
2006	PROG."MEDIATHEQUE TRAVAUX"	15 000,00
2101	PROG."MEDIATHEQUE MICRO FOLIE	8 000,00
2104	PROG."BOIS DES ENFANTS"	8 000,00
2105	PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	2 117 000,00
2106	PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	1 140 000,00
2107	PROG."SALLE ROUGES BARRES"	2 570 000,00
2110	PROG."PARCOURS CANIN"	180 000,00
2201	PROG."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	90 000,00
2301	PROG."ACQUISITIONS FONCIERES"	3 740 000,00
2303	PROG."ECONOMIE ENERGIE"	330 000,00
2306	PROG."PISCINE EXTENSION"	30 000,00
2310	PROG."REQUALIFICATION COURS ECOLES"	300 000,00
2401	PROG. "SALLE DE SPORTS CARAMBAR"	450 000,00
2403	PROG. "AMENAGEMENT PMR AMS"	305 000,00
2404	PROG."SITE GEL DRIVE"	50 000,00
2501	PROG. "VIABILISATION SITE CARAMBAR"	180 000,00
2502	PROG. "REGROUPEMENT CCAS"	480 000,00
2503	PROG. "TRAVAUX ISOLATION BATIMENTS MARCHE IC"	100 000,00

Total Dépenses	18 570 319,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

1. Les acquissions foncières

Il est programmé 3 740 000 € d'acquisitions de foncières en 2025.

Inv Dép Foncier	**2025**
Chemin . CLEMENT - Expro CROIX	2 750 000 €
Rue du Buisson prolongée - préemption	360 000 €
Veille foncière	250 000 €
96 PASTEUR	260 000 €
Debussy - cimetière	40 000 €
Rue du Fort SCI Verte Campagne	80 000 €
TOTAL	**3 740 000 €**

2. Les cessions foncières

Enfin, il est prévu 4 109 900 € de cessions en 2025.

Inv Recettes Foncier	**2025**
Pavé stratégique - EHPAD	2 917 400 €
Jean Jaurès 90 - Maison des Œuvres	292 500 €
Biens vacants	200 000 €
Chemin de Halage - 125 Briqueterie	700 000 €
TOTAL	**4 109 900 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES »

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 763 230 €.
La section de fonctionnement s'équilibre à 1 577 230 € et la section d'investissement à 386 000 €.

Le budget annexe « HAD »	
Fonctionnement	1 577 230 €
Investissement	186 000 €
Total	**1 763 230 €**

Structure budgétaire du budget HAD

DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 391 230
Dont : Autofinancement	186 000
Dépenses d'Investissement	
Dont: Dépenses d'équipement	183 000
Dont: Autres	3 000
Total des Dépenses	**1 763 230**

RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	1 577 000
Dont : Opération d'ordre	0
Recettes d'Investissement	
Dont: Emprunts	0
Dont : Cession immobilière	0
Dont: Dotations et fonds divers	0
Dont : Autofinancement	186 000
Total des Recettes	**1 763 230**

Dans la délibération du 19 décembre 2017 relative à la requalification de l'activité du cinéma en un Service Public Administratif (SPA), il avait été stipulé :

- le transfert de l'activité du cinéma requalifiée en SPA au 01/01/2018, vers le budget annexe HAD, qui est déjà assujetti à la TVA et régenté par l'instruction comptable M57
- la mise en place d'une comptabilité analytique pour le cinéma sous une codification fonctionnelle dans le budget annexe HAD :
  - Fonction 317 pour les salles de cinéma du Pont des Arts,
  - Fonction 325 pour le bâtiment de l'hippodrome,
  - Fonctions 3+4+5+6+8 pour les locations éligibles à la TVA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Vous retrouverez cette codification dans la maquette budgétaire comme suit :

	Pont des Arts	Hippodrome	125 rue Nationale	Autres locations	Non ventilable	TOTAL BP 2025
Fonction comptable	317	325	61	3-4-5-8	0	
Investissement						
Dépenses d'investissement	15 000,00	96 000,00	75 000,00	0,00	0,00	186 000,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00		0,00	186 000,00	186 000,00
Fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	210 900,00	349 290,00	105 550,00	12 490,00	899 000,00	1 577 230,00
Recettes de fonctionnement	266 880,00	482 120,00	608 000,00	220 230,00	0,00	1 577 230,00

- Les 183K€ de crédits d'investissements sont prévus pour des travaux de mises aux normes du site et de l'ascenseur, légionellose, rénovation des sanitaires, travaux d'entretien du site de l'hippodrome.
- Il est prévu de transférer 700K€ du budget HAD vers la Ville en compensation des loyers perçus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Les principales actions 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

La transition écologique

1. PROMOUVOIR LES MOBILITES ACTIVES

La Ville poursuivra ses nombreuses actions :

- tiers lieu vélo : Ce projet est conjointement porté par la transition écologique et la délégation de la famille. Il permettra de flécher les actions en lien avec la mobilité deux roues auprès des familles et des jeunes marcquois en proposant des ateliers

- installation de mobiliers arceaux vélos sur le domaine public en fonction des besoins exprimés par les cyclistes (près de 500 arceaux implantés)

- participation à l'opération « Mai à vélo ». Dans la continuité des années précédentes, un calendrier d'activités sur le thème du vélo sera proposé au marcquois sur tout le mois de mai

- carte cyclable à destination des jeunes et des familles qui sera adaptée au format web pour qu'elle puisse être accessible depuis le site de la Ville.

- ateliers de petites réparations : ils sont destinés à tous les habitants avec une programmation mensuelle sur le marché du Bourg

- partenariat avec l'ADAV. L'association Droit au Vélo poursuit sa mobilisation aux côtés de la Ville en confortant certaines actions avec notamment le marquage sur les vélos

- box à vélos : la ville a implanté des box à vélos pour répondre à une demande des habitants qui ne disposent pas de garage.

2. POURSUIVRE LE PROGRAMME DE VEGETALISATION EN VILLE (NATURE EN VILLE)

La Ville poursuit son programme de végétalisation en ville. Cette action est essentiellement portée par la délégation du cadre de vie.

La ville poursuit son soutien au collectif d'habitants (15 personnes) qui gère la parcelle du jardin partagé du noyer implanté dans le quartier de la Briqueterie.

Elle maintient son soutien à l'association « L'abeille marcquoise » qui dispose de 29 ruches sur la Ville.

3. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La préservation et la sensibilisation à la richesse de la biodiversité du territoire est au cœur de l'action municipale. Ainsi, des actions seront reconduites en direction des habitants, des enfants dans les écoles, des instances de participation citoyenne…

Des séances sur la découverte de la biodiversité seront proposées dans 8 écoles (16 classes) sur l'année scolaire 2024/2025.

Parallèlement, des séances pour faire mieux connaître la richesse de la biodiversité du territoire seront proposées aux habitants.

Des « Balades nature » seront proposées aux habitants sur le quartier des Belles Terres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

La Ville accentuera sa sensibilisation en matière de lutte contre la prolifération du frelon asiatique et du moustique tigre.

En lien avec la MEL, la collectivité a entamé une démarche visant à être équipée de corbeilles de tri en extérieur pour faciliter le tri à la source lors des grands évènements. 3 nouveaux sites évènementiels (4 nouveaux évènementiels) seront équipés afin de permettre un meilleur tri : Hippodrome (cérémonies des vœux + fête du jeu), Bourg (Fête de la musique), stade Niquet (salon de sport).

Par ailleurs, la collectivité mène le projet « d'administration exemplaire en matière de tri à la source des déchets » qui doit permettre d'équiper tous les ERP (Etablissements Recevant du Public). La Ville s'est inscrite à l'appel à projet CITEO « Tri hors-foyer » conjointement à la Ville de Saint-André et la MEL. Cette collaboration est menée dans le cadre d'une expérimentation sur la période 2025-2026. L'objectif est d'équiper progressivement tous les équipements et services municipaux de corbeilles de tri (biflux).

Enfin, les évènements World Clean Up Day et Digital Clean up seront reconduits.

4. CONSOMMER ET VIVRE DE MANIERE RESPONSABLE

La Ville poursuit sa mobilisation sur les 6 composteurs collectifs gérés par près de 40 bénévoles marcquois, installés sur les sites suivants :

- à l'entrée des jardins familiaux, chemin Pierre Clément (quartier du Plouich)
- à l'entrée du jardin partagé du Noyer, rue de la Briqueterie (quartier de la Briqueterie)
- Parc Bériot, rue Gabriel Péri (quartier du Bourg)
- Parc Philippe Noiret, rue Philippe Noiret (quartier du Pont)
- Parc Claudel, rue Claudel (quartier Croisé Laroche)
- Rue du Luxembourg (quartier Rouges Barres).

L'aide d'un maître-composteur permet d'accompagner ces bénévoles. Chaque année, le compost est redistribué aux habitants dans le cadre de l'opération « Tous au compost » qui se déroule au printemps et à l'automne.

La Ville continue son aide financière relative à l'achat d'un composteur.

Coïncidant avec l'année scolaire 2024-2025, le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles est mené en lien avec la MEL. La première école concernée par l'expérimentation est l'école Niki Saint Phalle, une classe de CM2, tant durant la restauration scolaire que le temps. Les enfants seront au cœur du dispositif de l'action et devront emmener dans leur démarche l'ensemble des enfants de l'école.

Enfin, les ateliers visant à tendre vers le zéro déchet se poursuivront en direction des habitants et des services municipaux.

5. REPONDRE AUX ENJEUX LIES A L'ENERGIE, L'EAU, L'AIR ET LE CLIMAT

La 2ème édition du défi bas carbone offrira une nouvelle formule aux familles désireuses de s'inscrire dans cette démarche. 3 défis sur « l'énergie/l'eau », « le gaspillage alimentaire » et « la mobilité » seront mis en place en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Si la Ville a inscrit au cœur de sa gouvernance un plan de sobriété énergétique, elle entend accompagner les habitants en proposant des ateliers de sensibilisation et également une prime pour l'achat de récupérateur d'eaux pluviales.

En lien avec la MEL, une exposition sur l'eau en direction des scolaires et du grand public est programmée en mars 2025.

6. PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LE LIEU RESSOURCE : LA MAISON DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La journée « portes ouvertes » de la Maison de la Transition Ecologique sera reconduite. Ce lieu ressources est un marqueur fort de toutes les actions mises en œuvre au niveau local.

L'animal en Ville

1. CONFORTER LA PLACE DE L'ANIMAL EN VILLE

La Ville organisera la 2ème édition du Salon de l'Animal en Ville. L'objectif de ce salon est d'être une vitrine de toutes les actions de sensibilisation qui sont proposées et de mettre en lumière les nombreux partenaires et acteurs publics et privés, qui agissent aux côtés de la Ville.

Des ateliers seront proposés qui visent à accompagner les maîtres et les futurs maîtres, avec quelques nouveautés :

- Atelier « gestes de premiers secours » - nouveau
- Atelier « bien adopter » - nouveau
- Atelier de médiation dans les Ehpad
- Atelier « accompagnement de son animal en fin de vie »
- Et une canicourse (dans le cadre du salon de l'animal en ville).

Par ailleurs, des ateliers de médiation animale dans l'Ehpad « Les provinces du Nord » seront mis en place avec l'objectif de faire venir des animaux de compagnies (chats, chiens) auprès des personnes âgées, via des associations.

La Ville éditera une charte de l'animal en ville qui aura vocation à définir les engagements pris par l'équipe municipale concernant la cause animale dans la ville. Cette charte rappelle l'état d'esprit et les valeurs sur lesquels cette politique est construite.

2. PRESERVER LA BIODIVERSITE

Ce programme transversal qui est porté par deux délégations : transition écologique – animal en ville, est mis en œuvre dans les écoles en lien avec l'Education nationale, grâce à l'intervention de la maison de la pêche, de l'eau et de la nature. Le projet s'inscrit dans celui de l'établissement. Il vient en complément du cursus éducatif et s'adapte aux spécificités de chaque établissement. 8 écoles concernées, 15 classes de CE1 et CE2 soit environ 375 élèves sur 45 séances au total. Les élèves seront amenés à découvrir, analyser la biodiversité de leur environnement proche. Des sorties d'observation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

seront organisées au bord de la Marque ou sur des mares riches en biodiversité. Ils seront sensibilisés également au problème de la pollution de l'eau, des déchets.

3. FAIRE RESPECTER LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

La Ville poursuit son action en termes de prise en charge des animaux errants sur la voie publique.

Des campagnes de stérilisation seront organisées.

Afin de remplir ses missions de service public obligatoires à la charge des communes, la Ville de Marcq-en-Barœul est adhérente au Syndicat intercommunal à vocation unique de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs (SIVU).

La contribution annuelle de la Ville de Marcq-en-Barœul au syndicat s'élève depuis 2018 à 50 centimes d'euros par habitant, soit 24 000 € pour l'année 2025. Une revalorisation est en cours. Cette participation fixe couvre les frais de fonctionnement du refuge et de l'activité fourrière.

A cela s'ajoutera une part variable liée à la facturation des actes réalisés (capture d'animaux errants ou ramassage d'animaux décédés).

4. STRUCTURER LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL

La Ville poursuit son soutien auprès des associations notamment par le versement d'une subvention à savoir l'Orphelinat de Luna, l'Espoir de vivre et l'Ecole du chat. Cette aide facilite le recueil des chats errants, l'adoption des chats recueillis, les soins et la stérilisation des chats errants et des chats proposés à l'adoption.

La démocratie participative

1. ACCOMPAGNER, FAIRE VIVRE LES INSTANCES DE DEMOCRATIE LOCALE ET FAIRE ARTICIPER LES RIVERAINS ET USAGERS A DES PROJETS

La Ville a mis en place différentes instances de participation citoyenne : six conseils de quartier*, un conseil citoyen (Briqueterie), un conseil des seniors, un conseil municipal des enfants et un conseil des jeunes.

*Conseil de quartier Plouich / Clemenceau / Calmette
Conseil de quartier Pont / Monplaisir
Conseil de quartier Buisson / May-Four / Pellevoisin
Conseil de quartier Croisé-Laroche / Rouges Barres
Conseil de quartier Bourg / Centre-Ville / Belles Terres
Conseil de quartier Mairie / Hippodrome.

Les conseils de quartier poursuivront leurs actions avec différents projets qu'ils mèneront en lien avec les services de la Ville :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Conseil de quartier Plouich / Clemenceau / Calmette

Mise en place d'opérations de marquage pour lutter contre les déjections canines

Auberge espagnole – 3ème édition

Atelier sur le thème de la découverte de la biodiversité

Conseil de quartier Pont / Monplaisir

Mise en place d'opérations de marquage pour lutter contre les déjections canines

Auberge espagnole

Atelier sur le thème de la découverte de la biodiversité (ouvert à tous les habitants du quartier)

Conseil de quartier Buisson / May-Four - Pellevoisin

Poursuite du travail mené sur la nouvelle zone bleue

Animation (en cours de programmation)

Conseil de quartier Croisé-Laroche / Rouges-Barres

En cours de programmation

Conseil de quartier Bourg / Centre-Ville / Belles Terres

Participation à la Fête des Belles Terres – 2ème édition

Mise à jour du parcours de découverte du quartier des Belles Terres : réécriture de la plaquette et mise à jour de l'application jeu de piste Baludik

Conseil de quartier Mairie / Hippodrome

Organisation d'une exposition sur le quartier des Hautes Loges, en lien avec l'association de quartier et l'école Charles Péguy. Exposition organisée lors de la braderie proposée par l'association d'animation des Hautes Loges

Conférence sur les Hautes Loges

Réalisation d'une plaquette sur le quartier et jeu de piste avec l'application Baludik

Auberge espagnole qui sera adossée à la fête des voisins de l'association Hautes Loges Animation.

Pour l'ensemble des instances :

Réunion thématique sur les compétences de la Ville

Réunion sur la thématique « transition écologique ».

Les réunions publiques dans les quartiers se poursuivront jusqu'à l'été 2025.

Le budget participatif sera reconduit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

2. FAVORISER LA PROXIMITE AVEC LES HABITANTS

La Ville compte 4 adjoints de quartier qui poursuivront leurs permanences mensuelles pour répondre aux préoccupations de vie quotidienne des habitants.

La tranquillité et la sécurité urbaines

En 2025 la Ville de Marcq-en-Barœul, à travers son service de police municipale, assurera la lutte contre la délinquance en maintenant une sécurisation 7 nuits/7 et 6 jours/7.

Pour ce faire, la commune prévoit de renouveler et de moderniser sa flotte de caméras de vidéoprotection.

De plus, de nouveaux investissements dans l'équipement permettront d'accentuer l'efficacité d'action de la police municipale.

Afin de garantir une autonomie complète dans les déplacements des agents tout en optimisant le délai d'intervention, la ville remplacera deux motos vieillissantes par un nouveau modèle plus adapté aux contraintes de la circulation en agglomération tout en améliorant la sécurité des agents en équipant ces motos, ainsi que celle acquise en 2024, d'un système Crashbar. Cette option est indispensable pour assurer la sécurité et la longévité du véhicule en cas de chute.

Pour maintenir sa politique de prévention routière, la ville équipera l'un de nos véhicules avec un attache remorque afin de déplacer quotidiennement le panneau mobile préventif de vitesse dans les différents quartiers de la ville. Ce radar pédagogique sensibilise les automobilistes en affichant leurs allures de circulation. Les statistiques ainsi obtenues permettent de répondre aux attentes, et sollicitations, des administrés soucieux de l'environnement routier dans lequel ils résident. Ces données fiables sont utilisées par les services techniques pour adapter l'équipement de sécurité à chaque zone stratégique et prévenir les investissements inutiles ou peu performants.

En outre, la ville se dotera d'un dispositif d'interception de véhicule automobile (DIVA) supplémentaire afin d'uniformiser l'équipement de sa flotte de véhicule. Ce DIVA permet de répondre au phénomène de refus d'obtempérer, en constante augmentation sur le territoire national, en crevant les pneumatiques du fuyard.

Dans un souci perpétuel de lutter contre l'insécurité routière, la collectivité va se doter d'un cinémomètre plus adapté aux conditions de circulation actuelles et plus performant. Avec une optique grossissante X7 et un affichage des données instantané, les policiers pourront déceler tout comportement dangereux et intervenir rapidement.

Pour conclure, un garde urbain lauréat du concours de police municipale a été nommé gardien stagiaire, ce qui porte l'effectif de policiers à 25 agents au lieu de 24 et l'effectif de garde urbain à 11 agents au lieu de 12. Cela ne change pas le contingent qui reste de 36 agents dont 2 chefs de service. Pour effectuer sa formation armement et effectuer ses missions une arme de catégorie B type beretta sera achetée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Une politique sportive diversifiée visant à la promotion et au développement du sport et de la santé

Un entretien soutenu et un développement constant du patrimoine sportif

La Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

La nouvelle salle de sport du Collège Rouges sera livrée au cours du premier semestre 2025.

Une politique sportive active, innovante et ambitieuse malgré la hausse des couts énergétiques

Avec le cout élevé énergétique, le plan de sobriété énergétique mis en place sera reconduit pour l'ensemble des équipements sportifs

Pour accompagner les actions mises en place, le budget de dépenses de fonctionnement 011 restera stable.

Les recettes resteront équivalentes à hauteur de 429 000€.

La ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'EPS et le développement des habilités motrices pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires.

Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire en Education Physique et Sportive, toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des Maitres-Nageurs Sauveteurs Municipaux.

Les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition et le transport des élèves sera pris en charge intégralement.

Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de salles de sport et de stades et pour certains, d'éducateurs sportifs spécialisés, le soutien apporté aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas et restera de qualité. L'enveloppe budgétaire des subventions aux associations sportives restera constante à 399 050 euros.

Les actions sportives municipales à destination de tous seront prolongées et continueront de se développer : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation et l'école municipale de kickboxing. Les manifestations sportives habituelles s'organiseront de nouveau (semi-marathon, course de trottinettes).

Une politique de prévention à la santé pour tous

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs reprendront de manière régulière.

Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit.

Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée continuera à se développer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Des actions pour les générations futures

Pour l'année 2025, la Ville de Marcq-en-Barœul renouvèlera son offre de services aux familles par la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, accord-cadre des projets pour les 5 prochaines années. Les projets dédiés à l'enfance et à la jeunesse se poursuivent, avec l'achèvement de la construction de la nouvelle Maison de Jeunesse du Pont.

Soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale

Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, c'est offrir un vaste panel de modes d'accueils aux familles : forte de 57 nouvelles places de crèches ouvertes en 2023, la Ville offre aujourd'hui 212 places d'accueil collectif municipal et associatif (crèche du Centre Social et Culturel – 40 places dont 14 à vocation d'insertion professionnelle AVIP). Avec l'offre d'accueil familial chez les assistantes maternelles (468 places), les MAM (23 places) et l'offre privée (210 places), ce sont près de 900 places d'accueil dans la ville. La CAF est partenaire financeur de cette offre de service pour un montant proche de 1,15 M € pour le fonctionnement des crèches municipales.

Les crèches bénéficieront en 2025 d'un important renouvèlement de matériel didactique et mobilier pour un montant de 119 500 €, notamment pour améliorer le confort et l'ergonomie des professionnelles (plans de change).

La crèche inclusive de 57 places (dont 10 pour enfants en situation de handicap) la Buissonnière-Petite Buissonnière, gérée par le partenaire privé Rigolo Comme la Vie dans le cadre d'une concession de service public, représente un reste à charge annuel pour la Ville d'un montant de 240 000 €.

Les participations de la CAF et des familles représenteront une recette de 1,6 M €, en augmentation par rapport aux années précédentes.

La Ville cofinance également la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel pour un montant annuel de 102 752 euros. L'année 2025 maintient la subvention au Centre Social à son montant 2023 (nouvelle convention) de 185 545 euros (pour les actions en direction des familles) dans un contexte budgétaire qui reste tendu.

Afin de toujours mieux accompagner les parents dans leur recherche de mode d'accueil, le Relais Petite Enfance, devenu guichet unique et dont l'agrément vient d'être renouvelé, se prépare à mettre en œuvre le Service Public Petite Enfance, nouvelle compétence communale visant à garantir l'offre et la qualité de celle-ci sur le territoire de la commune.

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'âge adulte

Toute l'année, de manière ininterrompue, durant les mercredis et les vacances scolaires, les accueils de loisirs maternels, primaires et adolescents ainsi que les maisons de jeunesse accueillent les enfants et les jeunes, en offrant des services de restauration en liaison froide, des prestations d'animation et des transports.

Le budget jeunesse est en augmentation pour faire face à la demande toujours forte des familles pour ce service indispensable à la conciliation de la vie professionnelle et familiale des familles. Pour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

exemple, une hausse des effectifs de + 16% a été observée entre l'été 2023 et l'été 2024. L'accueil adolescent fonctionne désormais également le mercredi après-midi, accueillant notamment des jeunes placés en famille d'accueil. Des recettes sont attendues de la part de la CAF ainsi que des participations des familles.

Les évènements jeunesse (Fête du jeu, Chantez Marcq, Allumoirs) égayeront à nouveau les quartiers au cours de l'année.

La nouvelle Maison de la Jeunesse du Pont, combinée au restaurant scolaire de l'école Joséphine Baker, pour un investissement estimé à 2 550 000 euros, sortira de terre en 2025. Des subventions de co-financements ont été obtenues pour la Maison de Jeunesse, 300 000 € au titre des travaux et 20 342 € pour le mobilier de la part de la CAF.

Comme les autres années, la Ville soutiendra les jeunes grâce aux bourses pour le permis de conduire ou le BAFA en échanges d'heures de bénévolat dans les associations grâce à une enveloppe de 10 500 €. Les partenaires associatifs comme les scouts, l'Outil en Main ou encore l'Association pour l'Accompagnement à la Scolarité Dans et Avec les Familles (AASDAF) sont subventionnés à la même hauteur que les années précédentes.

Relocalisée au cours de l'année 2024 dans des locaux flambants neufs, la ludothèque continue d'être soutenue par la Ville par la mise à disposition de locaux, le soutien au fonctionnement (ménage, subvention) et le soutien à son développement (mise à jour des statuts et partenariat avec la CAF). Cela permet à l'association de connaitre une nouvelle dynamique (nouveaux bénévoles, nouvelles familles adhérentes) et de développer son programme, avec notamment des activités familiales en soirée. 2025 devrait permettre à l'association de mener à bien son projet d'ouverture de plages spécifiques aux enfants en situation de handicap un dimanche matin par mois.

Inclure le handicap dans toutes nos structures accueillant les enfants

La Ville de Marcq-en-Barœul porte de longue date une volonté forte d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse. En petite enfance, les professionnelles sont accompagnées par le RIIEH, Réseau Intercommunal et Inter-institutionnel Enfance Handicap pour des formations et le partenariat de terrain se renforce grâce à la crèche inclusive de la Buissonnière.

Au cours de l'été 2024, la ville a doublé le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis au sein de ses accueils de loisirs. 2025 sera l'année du renforcement du partenariat avec le Pôle ressources handicap et du cadre d'accueil des plus de 30 enfants en situation de handicap accueillis les mercredis et durant les vacances scolaires.

La nouvelle ludothèque développe progressivement son projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

L'éducation de nos enfants

La direction de l'enseignement s'est engagée dans un programme de requalification et d'aménagement des cours de récréation de ses écoles maternelles et élémentaires afin que ces dernières soient des espaces mieux partagés par tous et pour tous et axé sur le bien-être des enfants. Les cours requalifiées proposeront des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace selon les usages.

300 000 € seront engagés pour que les cours des écoles maternelles Marie Curie, Henri Matisse et celles des écoles élémentaires Jules Ferry et Marcel Pagnol bénéficient en 2025 des nouvelles organisations qui répondront aux besoins fondamentaux des enfants de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

Dans la même logique d'aménagement des locaux en faveur du bien-être des enfants, l'ouverture de la nouvelle maison de la jeunesse du Pont, prévue cet été, permettra aux enfants de l'école Joséphine Baker de bénéficier d'un nouveau restaurant scolaire et d'être accueillis dans un espace lumineux, ouvert sur la cour et répondant aux dernières normes de confort. L'enveloppe pour l'équipement mobilier et d'office est de 50 000 €.

Les projets éducatifs portés par les enseignants correspondant au souhait de la ville de lutter contre le réchauffement climatique seront accompagnés par la Direction de l'enseignement (mise en place de potagers, formation à la biodiversité, …). 5 000 € sont alloués à l'implantation de potager et d'aménagement paysager.

La Ville prolonge son accompagnement de la communauté éducative dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire. Un plan de formation en direction des nouveaux agents municipaux accompagnant les classes élémentaires sera mis en œuvre leur permettant de mieux identifier les situations de harcèlement et de pouvoir apporter aux victimes une réponse adaptée.

A l'initiative du Conseil Municipal des Enfants, des bancs de l'amitié seront installés dans l'école permettant aux enfants trop timides ou en difficultés de rompre leur isolement ou de solliciter un adulte (6 000 €).

Le Conseil Municipal des Enfants sera renouvelé au mois de novembre pour un nouveau mandat de deux ans.

La ville continue d'accompagner l'école Européenne Lille Métropole dans ses dépenses d'équipement et de fonctionnement pédagogique (41 000 €) et son soutien en direction de l'association des parents d'élèves qui reprend pour seconde année la gestion directe de la prise en charge des élèves sur l'ensemble des temps périscolaires (172 000 €).

La contribution de la Ville à la gestion technique du bâtiment est de 120 000 € versés à la région.

Conformément aux dispositions légales, la ville participe au financement des établissements privés du premier degré. L'ensemble du forfait d'externat total alloué aux écoles pour l'année scolaire 2024-2025 est de 1 530 331 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

La ville met à disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marcquois. 50 000 € sont programmés pour la mise à disposition de fournitures et de livres scolaires. Le déploiement numérique se prolonge également avec 93 nouvelles tablettes I-Pad.

Une carte cadeau d'une valeur de 15 € à faire valoir à la librairie « La Forge » et d'une journée d'activité sur la côte d'Opale seront offerts à chaque élève quittant le premier degré pour rejoindre le cursus du secondaire (24 000 €).

Enfin, la Ville renouvellera son marché de restauration scolaire en vue de la rentrée de septembre 2025. Le coût de la prestation est de 525 000 €. Le coût réel de chaque enfant déjeunant dans un restaurant scolaire est de 13.15€.

Le dynamisme économique et l'emploi

La Ville poursuit son soutien aux commerçants et artisans marcquois qui participent au dynamisme économique local. Les commerçants sont écoutés, accompagnés et soutenus.

Le budget permettra de répondre aux différentes actions engagées en 2025 telles que la chasse aux œufs (au printemps) ainsi que la soirée des commerçants organisée à la ferme aux oies (au mois de décembre).

Les animations commerciales qui rythment l'année et permettent de développer le lien social dans les différents quartiers de la ville vont être reconduites : jeux concours, animations de fêtes de fin d'année.

Le partenariat avec Enseignes de Marcq est poursuivi, cette association forte de 200 adhérents joue un rôle de proximité indispensable et développe des actions commerciales tout au long de l'année. La ville s'engage à ses côtés en octroyant une subvention de 24 500 €.

Il en est de même avec l'aide logistique et technique apportée au Village des artisans d'art du Septentrion pour les animations de fin d'année. Il est envisagé la mise en place d'animations autour des différents temps forts de l'année afin de valoriser le village tout au long de l'année.

La Ville maintient son soutien aux différents marchés organisés en accentuant leur développement dans le but d'entretenir continuellement cette notion de lien social et aussi, afin d'y retrouver une attractivité et une diversification des ressources tout en faisant participer les commerçants et artisans marcquois.

Les actions en faveur de l'emploi local restent une priorité avec le Forum de l'Entreprise et de l'Emploi programmé en mai 2025.

La poursuite des vœux du Maire aux entreprises est un véritable rendez-vous de la Métropole Lilloise depuis de nombreuses années. L'occasion de mettre à l'honneur les acteurs économiques : chefs d'entreprises, commerçants, restaurateurs, artisans, agriculteurs, maraîchers ainsi que les professions libérales et l'association des commerçants « Enseignes de Marcq ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Une dynamique artistique et culturelle au plus près des Marcquois

Riche de ses 14 équipements culturels, la Ville de Marcq-en-Barœul propose aux Marcquoises et aux Marcquois des activités artistiques très diversifiées et une programmation culturelle éclectique et qualitative.

La Ville de Marcq-en-Barœul poursuit son soutien aux associations marcquoises, ses actions de proximité au sein des quartiers et au plus près des élèves sur le temps scolaire.

Forte de l'attractivité de ses 2 nouveaux pôles culturels que sont Le Pont des Arts et le Minorelle, la Ville de Marcq-en-Barœul poursuit son soutien aux artistes et aux associations notamment grâce aux mises à disposition au théâtre Colisée Lumière.

Au regard du succès des nouvelles offres récemment proposées, le Festival Rire à Marcq, les concerts debout, les cours de rock et la soirée Marcq & Roll seront poursuivis.

La Ville poursuit son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements culturels. Elle inaugurera courant 2025 l'extension construite dans le jardin du Conservatoire de musique, danse et théâtre et les travaux de rénovation menés dans le bâtiment originel.

La Direction des affaires culturelles et du patrimoine poursuivra ses efforts d'optimisation financière et organisationnelle ainsi que ses démarches en faveur d'une diversification des sources de financement. La DAC aura une attention particulière aux indicateurs de fréquentation du public pour l'ensemble de l'offre proposée. Elle sera particulièrement attentive à l'empreinte carbone des projets mis en place.

Évènementiel – Animation - Relations Internationales

Des Grands Evènements pour mieux vivre ensemble

La Ville proposera à nouveau de grands évènements permettant à tous de profiter de moments suspendus et contribuant à la vie de la cité.

La Saint Vincent d'Automne aura comme thème « Fiesta » dans le cadre de Lille 3000 et Pont en Fête fêtera les 100 ans de l'Orchestre Batterie Fanfare La Renaissance. Le 13 juillet accueillera à nouveau un grand nom de la scène française à l'hippodrome. Enfin, Noël sera l'occasion de fêter également tous ensemble la fin d'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Un soutien de tous les instants pour les associations

Les services techniques, logistiques et animations seront à côté des associations qui proposent dans leur quartier des animations traditionnelles, vides greniers, Saint Nicolas, Fête du Printemps…

La Fête des Voisins sera également accompagnée par la Ville au printemps prochain.

Forces Vives - jumelage

La Ville et les associations de jumelage, feront vivre les relations avec nos villes jumelées à travers le pôle de langues et lors de la fête de l'Europe, l'accueil de collégiens, et les manifestations du 8 mai et du 11 novembre. 2025 sera l'occasion de célébrer les 80 ans de la fin de la guerre 1939/1945.

Solidarité

La semaine de la solidarité internationale est le point fort d'une solidarité de tous les jours dans notre ville en partenariat avec les associations chargées de ce domaine.

Qu'il s'agisse de la Vente solidaire, de la Fête aux huitres ou d'aides ponctuelles à l'autre bout du monde, la Ville poursuivra son effort en terme logistique et techniques par l'organisation de ces différentes manifestations.

Les solidarités

L'élaboration budgétaire 2025 reste marquée par un contexte économique complexe qui succède d'abord à la crise sanitaire puis à plusieurs inflations, par l'augmentation des taux d'intérêt, par des conflits géopolitiques majeurs. Aussi, malgré le poids des contraintes conjoncturelles de l'Etat, la Ville entend s'engager durablement et renforcer sa solidarité au profit des marcquois les plus fragiles. Son engagement se traduira par une augmentation de 50 000 € de sa subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS de la Ville qui anime une action générale de prévention et de développement social sur son territoire, poursuivra l'ensemble de ses activités et de ses actions de solidarités, en liaison étroite avec les institutions publiques, privées et ses partenaires associatifs.

Les services du CCAS continueront ainsi d'accompagner les marcquois, de faciliter l'accès aux droits, de s'adapter aux nouveaux enjeux comme le vieillissement de la population, de veiller aux situations d'isolement et de précarité, ou encore aux situations de pauvreté qui touchent des populations de plus en plus jeunes.

En effet, 10% de la population marcquoise vivant sous le seuil de pauvreté, la Ville et le CCAS entendent maintenir leur soutien aux associations œuvrant dans l'action sociale, notamment les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire du Nord, ou encore le Centre Social et Culturel. Le CCAS garantit des services de proximité à tout marcquois rencontrant des difficultés, une écoute de ses besoins ou de ses préoccupations afin de lui apporter information, conseil ou orientation adaptée vers un de ses partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

L'avancée en âge de la population marcquoise étant une réalité, la Ville affirme sa politique volontariste du bien vieillir, aux côtés des établissements pour personnes âgées, des associations, des clubs d'aînés, et par ses services de veille sociale à domicile, de transport ou de portage de repas.

Grâce au soutien de la Ville, le CCAS proposera aux seniors, en complément des événements traditionnels (banquets, thés disco, colis festifs, chocolats, spectacles) un panel d'activités culturelles, de loisirs et de bien-être revisité, qui sera présenté dans l'édition 2025 de son « guide seniors ».

Depuis 2015, la Ville de Marcq-en-Barœul et ses partenaires ont mis en place des actions au titre de la réussite éducative du Contrat Ville. Pour un meilleur fléchage des financements de l'Etat, la Préfecture demande la création d'un Programme de Réussite Educative sur le quartier de la Briqueterie. Le dispositif devant être porté par une structure juridique dotée d'une comptabilité publique, le CCAS en sera le porteur juridique et financier, au moyen d'une subvention de la Ville.

Enfin, en vue d'améliorer les conditions d'accueil des marcquois, la Ville projette de réunir les services du CCAS dans les locaux libérés par la trésorerie, en investissant de gros travaux d'aménagement.

Les services à la population (AMS)

Pour répondre aux missions régaliennes de la direction, les dépenses de fonctionnement sont incompressibles.

L'inflation sur les prix des fournitures pèse sur ces dépenses qui s'en trouvent augmentées.

Une réflexion sur le choix du cadeau offert aux mariés est en cours pour réduire le coût de ce dernier.

En parallèle, même si une dotation pour les frais d'assemblée électorale est versée aux collectivités, elle ne couvrira pas la totalité du coût de service qu'occasionnerait l'organisation d'éventuelles Élections Législatives.

Pour contrebalancer l'augmentation des dépenses, des réflexions sont menées pour augmenter les recettes de la direction et mener une conduite de réduction des coûts en transversalité au sein de la collectivité.

C'est ainsi que l'Accueil Multi Services est organisé de sorte à optimiser l'utilisation des dispositifs de recueil pour augmenter d'année en année la dotation des titres sécurisés.

En 2025, à l'issue des travaux de réaménagement de l'Accueil Multi-Services, il est prévu de remplacer le photocopieur mis à la disposition du public par une borne d'impression libre-service. Cette borne apportera non seulement un gain de temps en guichet mais également des dépenses de consommables en moins tout en créant une recette supplémentaire en permettant aux administrés de copier, de scanner et d'imprimer les documents justificatifs obligatoires pour le traitement de leurs demandes.

Pour rappel, en 2023 le Conseil Municipal avait adopté la proposition de revalorisations des tarifs des concessions funéraires. Les tarifs ont à nouveau été revalorisés de 3% le 1er avril 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

On constatera en 2025 l'impact des nouveaux tarifs, applicables depuis le 1er Mars 2023, et la revalorisation opérée en 2024 avec les premiers renouvellements des concessions dont les dates d'échéance sont 2023 et 2024 et qui viendront s'ajouter aux achats de concessions.

En parallèle, des actions transversales sont conduites pour réduire les dépenses de fonctionnement d'autres directions. En effet, de plus en plus de Dossiers Familles sont mis à jour de manière dématérialisée.

La généralisation de la facture en ligne se poursuit. L'objectif est de n'adresser les factures au format papier qu'aux cas particuliers (structures d'hébergement, familles éloignées du numérique).

Le cadre de vie et la qualité urbaine de la Ville

Économies d'énergie

La Ville maintient activement son programme qui permettra à terme de moderniser l'ensemble de son patrimoine bâti pour faire face à son empreinte carbone, à l'économie d'énergie et aux contraintes financières.

Plusieurs axes sont mis en œuvre avec notamment :

- L'isolation (dès 2023, des bâtiments comme l'école Curie qui vient d'être livrée et l'ancienne salle de sports Delcenserie dont le traitement est en cours)
- La modernisation des systèmes de production de chaleur avec des chaudières à haut rendement
- Des systèmes de pilotage et de gestion des installations qui permettront de mieux contrôler et gérer plus finement les périodes de chauffe
- Ces dispositifs sont renforcés par le développement de la géothermie sur des sites identifiés dans le cadre de la règlementation du décret tertiaire

Production d'énergie

La production d'énergie permet d'alléger des demandes de puissance en bénéficiant d'une part de l'autoconsommation, d'autre part, de la revente de l'excédent d'énergie.

Ces pratiques vont être développées sur les bâtiments neufs ainsi que les bâtiments rénovés par la pose de panneaux photovoltaïques positionnés sur des surfaces conséquentes.

D'ici 2027, est projetée l'implantation de 1 000 m² de panneaux photovoltaïques qui permettra une production d'environ 200 000 KW/an orientée principalement vers les principes d'autoconsommation collective alimentant des bâtiments comme la piscine et la mairie.

Un marché à bordereau de prix devrait faciliter cette démarche qui nécessite de la souplesse pour s'adapter à toutes les spécificités du patrimoine bâti.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Adaptation technique face au Handicap :

La Ville s'est engagée depuis 2016 et pour une période de 9 ans sur un agenda programmé qui permettra à terme de rendre conforme l'ensemble des bâtiments municipaux, leurs dessertes, les cimetières et les parcs publics.

La Ville va poursuivre son effort en 2025 pour clôturer son agenda Ad'AP.

Mobilité urbaine :

Afin de favoriser les modes de déplacement doux, de type 2 roues, voire circulation piétonne, la Ville investit dans des équipements qui permettent de faciliter le stationnement et la sécurité des bicyclettes. Elle concerne la construction d'abris collectifs limitrophes aux bâtiments publics, et à titre expérimental, créer des abris qui seront positionnés dans des quartiers ou des rues à forte densité de population, démunis de garages.

Afin de faciliter l'accessibilité des transports en commun, la Ville accroit le potentiel de stationnement en milieu urbain et périurbain, en construisant des places de parking indispensables aux usagers.

La Ville optimise les cheminements dédiés aux 2 roues en site propre en collaboration avec la MEL, avec d'une part la création d'une bande cyclable réalisée qui longe les jardins familiaux à hauteur de la rue Robert Schuman et d'autre part, la création d'une piste cyclable dans l'axe rue Nationale vers l'avenue de la République via le site « Carambar » et le chemin Pierre Clément.

Sécurité incendie des bâtiments :

La Ville termine un programme de mise aux normes techniques conformes à la règlementation incendie qui lui permet d'afficher une sécurisation de l'ensemble de son parc de bâtiments qui ne fait plus l'objet de réserve.

Éclairage Public :

La Ville a terminé son programme de rénovation des 6 335 points lumineux qui permettent de réduire fortement l'entretien et de faire des économies d'énergies extrêmement conséquentes.

Malgré l'augmentation parallèle des coûts d'énergie, l'effort de la Ville en investissement permet d'infléchir les courbes correspondant au coût de l'éclairage public.

Culture

Le conservatoire de musique qui s'inscrit dans un bâtiment d'exception souffre d'un manque de surfaces adaptées et nécessite des adaptations pour répondre au problème thermique.

En 2024, une extension en fond de parcelle d'environ 500 m² a été créée.

Outre ces travaux, des réflexions sont en cours pour adapter le bâtiment historique et limiter ses consommations d'énergie sans dénaturer l'architecture de ce lieu.

Ce chantier sera livré 1er semestre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Enseignement / Maison de Jeunesse

Pour répondre aux besoins du groupe scolaire du Pont, la Ville s'est engagée dans un programme mixte qui permettra d'accueillir dans un même bâtiment une structure de restauration scolaire limitrophe à une nouvelle maison de jeunes.

Les travaux ont débuté dans l'exercice 2024 et sont en cours.

Sports

En accompagnement de la requalification du Collège des Rouges Barres à l'initiative du Département, la Ville s'est engagée dans la construction d'une 2ème salle de sports, positionnée en retrait de la salle Delcenserie. Cette dernière offrira à terme l'activité sportive nécessaire aux élèves du collège ainsi que de l'activité périscolaire et associative le soir et le week-end.

Outre cette nouvelle construction, la Ville va s'engager dans une rénovation thermique importante de la salle existante incluant des processus innovants comme la géothermie sachant que ces bâtiments sont positionnés sur une entité foncière référencée pour répondre au décret tertiaire.

Ce chantier sera livré durant le 1er semestre 2025.

Développement économique / résorption friche industrielle

Suite à la disparition de sites industriels dénommé « Carambar » rue de la chocolaterie, la ville a engagé un programme de résorption de friche en partenariat avec l'EPF pour la déconstruction et dépollution pour repositionner à terme une dynamique économique soulignée par une activité mixte de type sportive.

Le chantier débutera en 2025 et s'échelonnera sur une période de 3 ans.

Parc et activités de plein air

Pour faire face au succès grandissant de la fréquentation du site de la ferme aux oies dédié aux enfants et à la famille, la ville s'équipe d'une gestion de billetterie automatique afin de mieux maitriser la gestion du parc et la fréquentation.

Ce projet sera livré courant 2025.

Végétalisation et forêts urbaines

La ville poursuivra durant l'hiver 2024/2025 son programme de végétalisation et de forêts urbaines sur l'ensemble des quartiers.

Cette initiative sera renforcée par la végétalisation de la rue de Menin et de la rue Nationale qui va s'étaler sur une période de 2 ans.

Réduction des frais de fonctionnement

La ville a engagé à titre expérimental le positionnement de robots de tonte automatisés sur le site de la ferme aux oies ainsi qu'au parc Bériot.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Les résultats de cette 1ère année sont très concluants et offrent des avantages tels que :

- Réduction des coûts de tontes effectuées par des entreprises
- Entretien régulier et qualité visuelle du gazon
- Non dépendance des facteurs climatiques ou aléatoires tels que défaut de personnels des entreprises
- Les robots utilisent de l'électricité et permettent de supprimer intégralement la chaine des moteurs thermiques.

Face à ces résultats, une 2ème vague de robots équipera l'hippodrome et le parc Saint Paul.

La promotion de l'égalité Femmes/Hommes

En 2024, la délégation Egalité Femmes/Hommes poursuit ses actions pour promouvoir la place des femmes dans toutes les sphères de la société et lutter contre les inégalités et les violences qu'elles subissent, en s'adressant aux femmes de tout âge.

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles organise des permanences juridiques chaque semaine en mairie. Cette permanence juridique a permis aux femmes et aux familles de faire valoir leurs droits. La délégation demande la reconduction de la subvention de 4 000 €.

Le partenariat avec le CIDFF est en voie d'être formalisé dans le cadre de la mise en place effective d'un logement dédié pour l'accueil des femmes victimes de violences. Nous demandons la reconduction de la subvention exceptionnelle qui s'élève à 2 000 € et sera versée au CIDFF pour la prise en charge du parcours psycho-social. Ainsi que celle de 3 000 € pour du petit équipement du logement.

La collaboration avec l'association FACE MEL sur la lutte contre les stéréotypes en matière d'orientation scolaire et professionnelle n'a pu être poursuivie en 2024. Nous souhaitons un report d'action pour l'année 2025. Le collège des Rouges Barres bénéficiera ainsi des dispositifs « les filles ont le sens de l'orientation » et « les garçons déconstruisent l'orientation ». Cette action s'adresse aux jeunes de 4ème pour réfléchir à leur orientation professionnelle et offre un accompagnement dans la définition d'un projet. Des ateliers et des visites d'entreprises sont animés par des marraines issues du monde de l'entreprise. La subvention octroyée à l'association FACE MEL sera de 7 200 €. La moitié de la somme étant déjà versée, les 3 600 € restant seront versés en juin 2025.

La Ville va continuer à informer et à sensibiliser sur les grands enjeux de l'Egalité Femmes/Hommes notamment lors de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et la journée du 25 novembre, journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous souhaitons donc la reconduction à l'identique des budgets « temps forts » de la délégation qui s'élève à 3 800 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

Le Numérique

L’année 2025 va être marquée par le renforcement de la cybersécurité de la Ville. Les cyberattaques représentent une menace grandissante pour les collectivités territoriales de toutes tailles, qui doivent équilibrer la transformation numérique avec la sécurisation de leurs systèmes. Ces attaques représentent un risque majeur pour la sécurité des données administratives, financières et personnelles. Elles compromettent non seulement l'intégrité des systèmes mais également la confiance des administrés. Face à ce défi, il est impératif de continuer à renforcer notre cybersécurité et de développer une culture de vigilance au sein de nos équipes.

Cette initiative comprendra le renforcement de la sécurité des applicatifs métiers critiques, en confiant notamment leur hébergement à des prestataires extérieurs. Des experts en cybersécurité seront chargés de la supervision de certains nos équipements de sécurité essentiels.

Pour répondre aux attentes des marcquois, la Ville continuera de développer ses services en ligne en portant une attention particulière à l’expérience utilisateur, dans le but de rendre les procédures administratives plus accessibles, simples et efficaces.

Des expérimentations s’appuyant sur des solutions d’intelligence artificielle seront menées, pour accroître l’agilité et la réactivité des services, améliorant ainsi l’offre à nos concitoyens. Cependant, il conviendra de rester attentif aux défis liés à la sécurité des données et au respect de la vie privée, afin de mener une transformation numérique à la fois responsable et inclusive.

Enfin, la sécurité des espaces publics sera accrue grâce à l'extension des zones sous vidéoprotection et au remplacement des caméras obsolètes par des modèles plus performants. Cette initiative va nécessitera l’augmentation de la capacité de stockage des données et l’amélioration de l’infrastructure serveur dédiée à la gestion des flux vidéo. Dans le cadre du dispositif Belvédère, la Police Nationale disposera d’un accès sécurisé qui lui permettra si besoin d’accéder aux images de vidéoprotection de la Ville.

Le réseau de fibres optiques va continuer à être développé. Ce réseau devenu critique pour la Ville sera sécurisé par la mise en place de boucles, pour palier à d’éventuelles ruptures de fibres optiques.

La digitalisation des écoles va se poursuivre afin de favoriser l’intégration du numérique dans l’éducation, ce qui se concrétisera par la mise à disposition de 90 nouvelles tablettes dans trois écoles élémentaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20241217-2024_12_147DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2024
Publication : 19/12/2024

